

Octobre
2025



ÉTUDE

Ressources humaines

Le profil sociologique des élèves de l'INET

Une enquête auprès de 27 promotions
d'élèves, de 2015 à 2024

Le
Cnff...

Sommaire

1 Introduction 4

1.1. Actualiser une première étude de 2013	4
1.2. Des changements importants depuis 2013	4
1.3. Une nouvelle configuration d'étude	5
1.4. Trois phases d'étude de janvier à septembre 2024	6
1.5. La population étudiée	6
1.6. Quelques précisions sur la méthode d'étude	8

2 Identité et profil des élèves 10

2.1. Parité : un rééquilibrage dans la répartition femmes/hommes	10
2.2. Moyenne d'âge	12
2.3. La trajectoire résidentielle : des élèves et anciens élèves originaires de toutes les régions françaises	14
2.4. Très peu d'élèves d'origine étrangère	19
2.5. Des origines sociales plutôt élevées	20
2.6. Situation matrimoniale des élèves à l'entrée à l'INET	22
2.7. Vie associative	25

3 Parcours scolaire et universitaire des élèves 26

3.1. Le baccalauréat	26
3.2. Une dominante des classes préparatoires littéraires	29
3.3. 59 % des élèves et anciens élèves sont diplômés de grandes écoles	30
3.4. Universités ou grandes écoles : des filières d'études différencierées	33
3.5. L'attribution de bourse sur critères sociaux : une légère progression des bénéficiaires	35

4

L'accès à l'INET

36

4.1. Préparation aux concours « A+ » de l'administration :	36
un élève sur deux a suivi une préparation	36
4.2. Tentatives aux concours de l'INET : une réussite dès le premier essai pour 65 % des élèves de l'INET	38

5

Parcours professionnels

40

5.1. Les expériences professionnelles avant l'INET	40
5.2. Le parcours professionnel après l'INET	43

6

Pour conclure

50

Annexes

53

ANNEXE 1 - Le profil des lauréats de l'examen professionnel des cadres d'emplois d'administratrices et administrateurs territoriaux, et d'ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux	53
ANNEXE 2 - Acteurs associés à l'étude	55
ANNEXE 3 - Bibliographie	56

1. Introduction

1.1. Actualiser une première étude de 2013

Cette étude a pour principal objectif d'actualiser une première enquête menée par un groupe d'élèves de l'INET, publiée en 2013.

Cette première démarche avait pour objectif de recueillir des données concernant le profil des candidats reçus aux concours d'administrateur ou administratrice territorial dans le but de voir si l'égalité des chances ou si la sélection au mérite du concours participait à une diversification des profils des élèves.

Cette démarche inédite avait également comme ambition de disposer de données exhaustives et dans la durée sur le profil des élèves de l'INET, à l'instar des enquêtes qui existent pour de grandes écoles telles que l'INSP (ex ENA), Sciences Po ou pour des écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Pour rappel, l'étude de 2013 portait sur les 20 premières promotions des administratrices et administrateurs territoriaux (de la promotion « Paris locaux », 1989-1990, à « Paul Éluard », 2011-2012). L'enquête menée alors auprès de 590 élèves répondants (71 % du panel interrogé) avait permis de constater :

- une relative diversité géographique des élèves accueillis : « Le lieu de naissance des lauréats

du concours fait apparaître peu d'écart avec le poids démographique de chaque région, même si l'Île-de-France domine légèrement les autres ensembles régionaux » ;

- une parité femmes/hommes : « depuis 2007, la parité s'établit dans un rapport de 50/50, en comparaison à l'ENA (INSP) où le taux de parité est en moyenne de 34 % entre 1996 et 2010 (44 % en 2005). À noter que la fonction publique territoriale est plus féminisée que celle de l'État. » ;
- des concours qui peinent à recruter des personnes issues des milieux populaires :
 - « Des enfants d'ouvriers et d'employés entrent à l'INET [...], c'est rare mais pas inexistant » ;
 - « 68 % des élèves administratrices et administrateurs des vingt [premières] promotions ont au moins un des deux parents relevant de l'une des catégories socioprofessionnelles cadres et professions intellectuelles supérieures ou anciens cadres » ;
 - « Les catégories employés, ouvriers et autres sans activité professionnelle, sont très sous-représentées parmi les pères, puisqu'elles constituent 8 % de l'échantillon étudié pour 42 % des hommes français ».

1.2. Des changements importants depuis 2013

Des changements importants sont intervenus depuis 2013 qui ont obligé à revoir les modalités d'étude.

- Tout d'abord, la scolarité de l'INET ne s'adresse plus exclusivement aux lauréats du concours d'administrateur ou administratrice territorial. Depuis 2015, l'INET forme également les

conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et les conservatrices et conservateurs territoriaux du patrimoine (dont une partie de la scolarité reste déléguée à l'INP) et depuis 2017, les ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux.

- Ensuite, les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des administratrices et administrateurs territoriaux ont été modifiées par un décret du 16 novembre 2015. Cette évolution porte sur les trois voies d'accès du concours - externe, interne et 3e concours. Elle vise à adapter le recrutement des administratrices et administrateurs aux besoins des

employeurs territoriaux. Ainsi, une épreuve de mise en situation professionnelle a été ajoutée au stade de l'admission et les coefficients des épreuves d'admission et d'admissibilité ont été revus en conséquence.

- Enfin, la possibilité de devenir administrateur ou administratrice territorial ou ingénieur ou ingénierie en chef territorial par un examen professionnel est possible depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les premiers et depuis le 1^{er} mars 2016 pour les seconds. Pour le cadre d'emploi d'administrateur ou administratrice territorial, cette nouvelle disposition remplace l'accès par la promotion interne.

1.3. Une nouvelle configuration d'étude

L'un des objectifs de cette nouvelle étude s'attache à poursuivre et à actualiser le travail réalisé en 2013 par le groupe d'élèves de l'INET.

Pour prendre en considération les évolutions de la scolarité à l'INET, le périmètre de la nouvelle étude comprend ici, en plus des élèves administratrices et administrateurs, les élèves appartenant aux cadres d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et des ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux.

Les élèves conservatrices et conservateurs territoriaux du patrimoine n'ont pas été intégrés à cette réédition dès lors que leurs effectifs sont insuffisants pour garantir l'anonymat et le caractère signifiant des résultats.

Il s'agit ici d'observer si cette ouverture à de nouveaux cadres d'emplois participe ou pas à une plus grande diversité sociologique des élèves de l'INET, tant en amont, au niveau de leur parcours antérieur qu'au niveau de l'accès à l'INET.

Comme pour la précédente étude, l'un des objectifs est également de donner un aperçu des parcours des élèves à différents moments : avant l'INET, à la sortie de la scolarité et 5 ans après l'INET.

À travers ces objectifs, la problématique d'étude est bien d'interroger, une nouvelle fois, la question de la diversité socio-logique dans l'accès à la haute fonction publique territoriale et aux emplois de cadres dirigeants.

Par rapport à 2013, les indicateurs d'étude questionnent une éventuelle continuité dans les profils et parcours des élèves ou d'éventuelles inflexions. À ce titre, cette étude vise à apporter des éléments d'objectivation qui contribueront à alimenter les réflexions relatives aux modalités de recrutements des futurs élèves de l'INET.

1.4. Trois phases d'étude de janvier à septembre 2024

La collecte des ressources d'étude a été réalisée de janvier à juillet 2024 selon trois grandes phases.

- Une phase exploratoire, de janvier à mai 2024, a eu pour but de constituer un état de l'art sur le sujet et de recueillir la perception d'une dizaine d'acteurs, associations d'agents territoriaux, de grandes écoles ou d'anciens élèves, sur les enjeux relatifs à la diversité des profils des élèves de l'INET et aux parcours professionnels des cadres dirigeants issus ou non d'une scolarité à l'INET.

- Une phase quantitative a eu lieu ensuite du 21 mai au 24 juin 2024. Durant cette période, un questionnaire d'enquête en ligne a été administré à l'ensemble du panel d'étude.
- Puis, une phase qualitative a eu lieu de mi-juin à fin-juillet 2024. Des entretiens ont été conduits auprès de 11 anciens élèves de l'INET et de lauréats de l'examen professionnel, avec un questionnement principalement centré sur les motivations à entrer à l'INET et sur les parcours à la suite de la scolarité ou de l'examen professionnel.

1.5. La population étudiée

1.5.1. 797 personnes interrogées

Alors que la précédente étude interrogeait toutes les promotions des administratrices et administrateurs territoriaux depuis la création du cadre d'emplois jusqu'à 2012, l'étude actuelle concerne les promotions, depuis 2015, pour les administratrices et administrateurs territoriaux et les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques, et depuis 2017, pour les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux.

Au total, la population enquêtée représente 797 personnes :

- 10 promotions de 2015 à 2024 pour les élèves du cadre d'emplois des administratrices et administrateurs territoriaux soit un total de 436 élèves ;
- 10 promotions de 2015 à 2024 pour les élèves du cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques soit un total de 166 élèves ;
- 7 promotions de 2017 à 2024 pour les élèves du cadre d'emplois des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux, soit un total de 195 élèves.

1.5.2. Un élève sur deux a répondu à l'enquête

Le taux de réponse s'élève à 52 %, représentant 415 personnes répondantes pour 797 individus

enquêtés, tous cadres d'emploi confondus.

Ce taux de réponse est inférieur à celui de la précédente étude qui s'élevait à 71 % du panel interrogé (590 répondants pour un panel de 831 élèves).

Par cadre d'emplois, les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques ont été les plus nombreux à répondre mais ils appartiennent également aux promotions avec le moins d'effectif. Ainsi, s'ils sont 58 % de l'effectif de ce cadre d'emploi à avoir répondu (96 personnes sur 166), ils représentent seulement 23 % de l'effectif global des répondants.

Les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux ont répondu à 53 % (104 personnes sur 195) et représentent 25 % de l'effectif global des répondants.

Enfin, les administratrices et administrateurs territoriaux ont été légèrement moins nombreux à répondre au questionnaire, seulement 49 % (214 personnes sur 436). Néanmoins, si l'on considère l'effectif global du panel, ils représentent 52 % des réponses.

Pour les trois cadres d'emplois, il est observé un plus fort taux de réponses sur les deux dernières promotions.

Cadres d'emplois	Promotions	Effectifs par promotion	Répondants	Taux de réponse
Administratrices et administrateurs territoriaux	Total des promotions	436	214	49 %
	Hannah Arendt (2015-2016)	49	16	32,7 %
	Léo Lagrange (2016-2017)	49	25	51,0 %
	Nina Simone (2017-2018)	46	20	43,5 %
	Gaston Monnerville (2018-2019)	44	21	47,7 %
	George Sand (2019-2020)	43	17	39,5 %
	Emmaüs (2020-2021)	41	23	56,1 %
	Gisèle Halimi (2021-2022)	30	15	50,0 %
	Georges Brassens (2022-2023)	41	15	36,6 %
	Hubertine Auclert (2023-2024)	47	25	53,2 %
	Gerty Archimède (2024-2025)	46	37	80,4 %
Conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques	Total des promotions	166	96	58 %
	Cabu (2015-2016)	18	8	44,4 %
	Fraternité (2016-2017)	16	7	43,8 %
	Gerda et Robert Capa (2017-2018)	16	10	62,5 %
	Méditerranée (2018-2019)	15	9	60,0 %
	Alan Turing (2019-2020)	16	8	50,0 %
	Toni Morrison (2020-2021)	15	7	46,7 %
	Tomi Ungerer (2021-2022)	18	10	55,6 %
	Marguerite Yourcenar (2022-2023)	15	10	66,7 %
	Art Spiegelman (2023-2024)	17	11	64,7 %
	Assia Djebbar (2024-2025)	20	16	80,0 %
Ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux	Total des promotions	195	104	53 %
	Jules Verne (2017-2018)	29	17	58,6 %
	Wangari Muta Maathai (2019-2020)	25	11	44 %
	Rachel Carson (2020-2021)	23	13	56,5 %
	Hypatie d'Alexandrie (2021-2022)	19	9	47,4 %
	Antoine de Saint-Exupéry (2022-2023)	31	10	32,3 %
	Donella Meadows (2023-2024)	37	18	48,6 %
	Hubert Reeves (2024-2025)	31	26	83,9 %

1.5.3. Un périmètre d'étude limité par la scolarité

Les élèves et anciens élèves du cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux du patrimoine et les lauréats de l'examen professionnel ne font pas partie de notre panel d'étude dès lors que ces derniers n'ont pas de scolarité mais une obligation de 60 jours de formation à réaliser.

La non prise en compte des élèves et anciens élèves du cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux du patrimoine dont la scolarité est principalement assurée par l'INP (Institut National du Patrimoine), s'explique par le fait que, sur notre période d'étude, ces élèves représentent 132 personnes, soit un effectif trop faible pour assurer l'anonymat des répondants et une fiabilité statistique¹.

Concernant l'examen professionnel, il remplace depuis le 1er janvier 2014 pour les administratrices et administrateurs territoriaux, l'accès au cadre d'emploi par la promotion interne. Pour les ingénieresses et ingénieresses en chef territoriaux, ce remplacement date du 1er mars 2016. L'examen professionnel n'existe pas pour les autres cadres d'emplois.

À la différence des concours, l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel se présente sous forme de dossier d'admission contenant un document retraçant le parcours professionnel, une lettre de motivation et un rapport sur une réalisation professionnelle. L'épreuve orale d'admission permet aux candidats de montrer leurs motivations et aptitudes.

Figurent en annexe 1, des éléments de profil sur la catégorie des lauréats de l'examen professionnel.

1.6. Quelques précisions sur la méthode d'étude

La méthode et la structure de la précédente étude ont été reprises afin de faciliter leur comparaison et d'observer les tendances d'évolution qui ont eu lieu ou sont en cours.

La synthèse d'étude propose des indicateurs et une analyse des données qui s'organisent selon les quatre parties suivantes :

- l'identité et le profil des élèves ;
- le parcours scolaire et universitaire ;
- l'accès à l'INET ;
- les parcours professionnels avant et après l'INET.

Quatre précisions sont à souligner pour faciliter la compréhension et la lecture de la synthèse d'étude :

- il sera fréquemment employé l'expression « d'élèves et d'anciens élèves de l'INET ». Cette expression comprend les cadres d'emplois des administratrices et administrateurs territoriaux, conservatrices et conservateurs territoriaux

de bibliothèques depuis 2015 et ingénieresses et ingénieresses en chef territoriaux depuis 2017 ;

- pour le cadre d'emplois des ingénieresses et ingénieresses en chef territoriaux, la première promotion date de 2017 et il n'y en a pas eu en 2018/2019. Le panel de ce cadre d'emplois est donc composé de 7 promotions contre 10 promotions pour chacun des deux autres cadres d'emplois ;
- pour les voies d'accès aux concours, lorsqu'il est question de « concours troisième voie », cela concerne seulement le cadre d'emplois des administratrices et administrateurs territoriaux et cette voie d'accès représente seulement 14 répondants ;
- l'étude actuelle portant sur les promotions depuis 2015, il y a peu de recul quant aux parcours professionnels post-INET pour les promotions les plus récentes. Pour cette raison, cet indicateur ne prend en compte que les 160 individus sortis de l'INET depuis plus de 5 ans. Pour ces individus, l'analyse a été réalisée au global, sans distinction du cadre d'emplois ou de la voie d'accès.

¹ En effet, il était attendu au minimum 30 % de réponses par cadre d'emplois afin d'assurer une représentativité des résultats et pour pouvoir croiser les données tout en assurant l'anonymat des répondants. Or, 30 % de répondants pour ce cadre d'emplois correspondaient à environ 40 personnes. Au mieux, avec 60 % de répondants, soit 79 personnes, les conditions précitées n'auraient pas pu être remplies en croisant les données.



2. Identité et profil des élèves

2.1. Parité : un rééquilibrage dans la répartition femmes/hommes

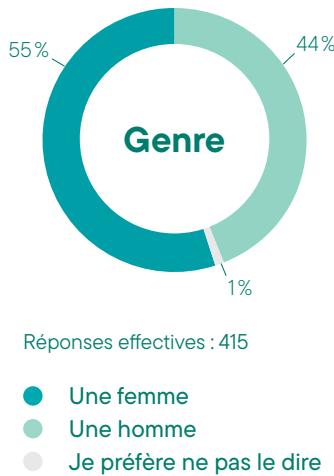
L'étude précédente montrait une véritable avancée dans la féminisation des lauréats du concours d'administrateur ou administratrice territorial depuis 2003.

À partir de 2015, les femmes apparaissent majoritaires dans les lauréats des concours A+, toutes voies d'accès et cadres d'emplois confondus. Ce rééquilibrage peut en partie s'expliquer par

la prise en compte dans le périmètre d'étude du cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques, composé majoritairement de femmes.

Bien que minoritaires parmi les inscrits aux concours, les femmes semblent mieux réussir les épreuves car elles sont par la suite majoritaires parmi les lauréats.

2.1.1. Une parité femmes/hommes des élèves de l'INET qui devient structurelle



La répartition par genre des répondants (55 % féminine et 44 % masculine) est comparable à celle observée pour l'ensemble des élèves et anciens élèves inscrits à l'INET depuis 2015.

En effet, selon les statistiques communiquées par l'INET, les femmes représentent en moyenne

depuis 2015, 53 % des élèves en scolarité initiale et les hommes 47 % (tous cadres d'emplois et voies d'accès confondus).

En comparaison avec la précédente étude de 2013, la répartition femmes/hommes semble s'être inversée. En effet, sur l'ensemble des vingt premières promotions de 1990 à 2012 d'administratrices et administrateurs territoriaux, les femmes étaient légèrement moins nombreuses que les hommes (46 % contre 54 %), même si depuis 2003 (Promotion Olympe de Gouge), les femmes étaient de plus en plus nombreuses à composer les promotions d'administratrices et administrateurs territoriaux².

Ce rééquilibrage peut en partie s'expliquer par la prise en compte dans le périmètre d'étude du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques, composé majoritairement de femmes.

Par rapport à la parité du genre, il est intéressant de souligner que les femmes sont pourtant en moyenne minoritaires parmi les inscrits aux concours A+ de la fonction publique territoriale

² « Entre 1998 et 2002, le taux de féminisation des cinq promotions concernées passe en moyenne à 39 %. La parité semble acquise sur les 10 dernières années, puisqu'elle est en moyenne de 50 %. » Rapport 2013, Enquête sur les profils des élèves administrateurs de l'INET.

(47 %)³. Il semblerait donc qu'elles réussissent mieux les épreuves par la suite, tendance que l'on observe au niveau scolaire où les femmes ont généralement un meilleur taux de réussite aux examens que les hommes.

L'hypothèse de la composition du jury avait été avancée pour expliquer une éventuelle inégale répartition de genre chez les lauréats. Or, une attention particulière a été portée en ce sens, dans la composition du jury en matière de parité depuis la précédente étude. Par ailleurs, la présidence masculine ou féminine des jurys des concours des trois cadres d'emplois semble décorrélée de la parité femmes/hommes des lauréats de concours.

Enfin, la répartition hommes et femmes des élèves de l'INET se rapproche davantage de celle que l'on trouve au sein même de la fonction publique territoriale (61 % de femmes⁴) ou de celle que l'on retrouve lors des études supérieures (55 % de femmes)⁵.

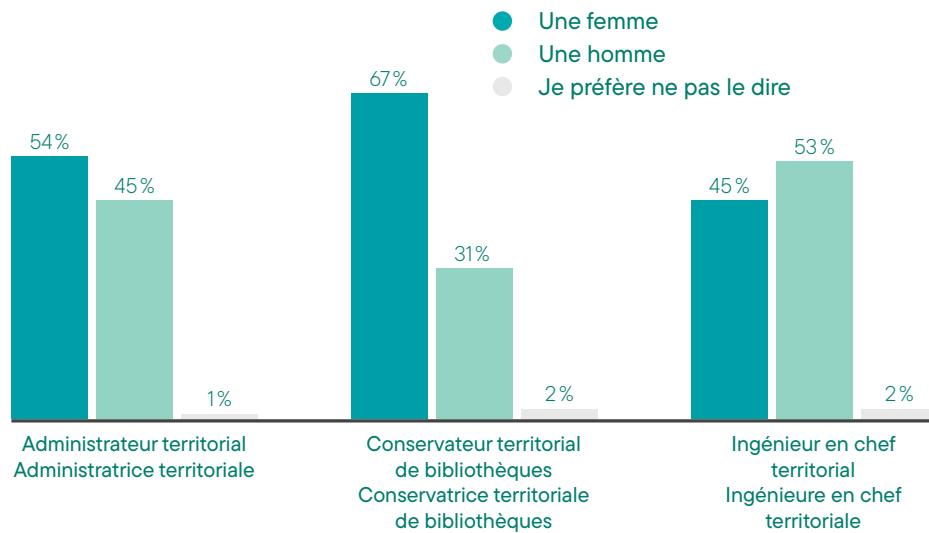
2.1.2. Analyse par cadre d'emplois : plus de femmes que d'hommes à l'exception du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux

La répartition femmes/hommes pour les élèves administratrices et administrateurs territoriaux est quasiment similaire à la moyenne générale de notre panel d'étude avec 54 % de femmes (55 % au global) et 45 % d'hommes (44 % au global).

Pour les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques, les femmes sont surreprésentées chez les élèves où elles représentent 67 % des effectifs. Au contraire, cette proportion s'inverse pour les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux où les femmes ne représentent plus que 45 % des effectifs.

Cette répartition est comparable à celle des filières d'études qui permettent d'accéder aux postes sur ces cadres d'emplois. En effet, en 2020-2021, 28,9 % des étudiants en formation d'ingénieries et ingénieurs sont des femmes (tous domaines d'expertise confondus) quand elles sont 70 % dans les filières de langues, lettres et sciences humaines à l'université⁶.

Genre par cadre d'emplois



3. Sources : Données service concours et examens professionnels, CNFPT, 2015-2023 ; Concours internes, externes pour les trois cadres d'emplois étudiés. Et le concours troisième voie et externe Talents pour les administratrices et administrateurs territoriaux.

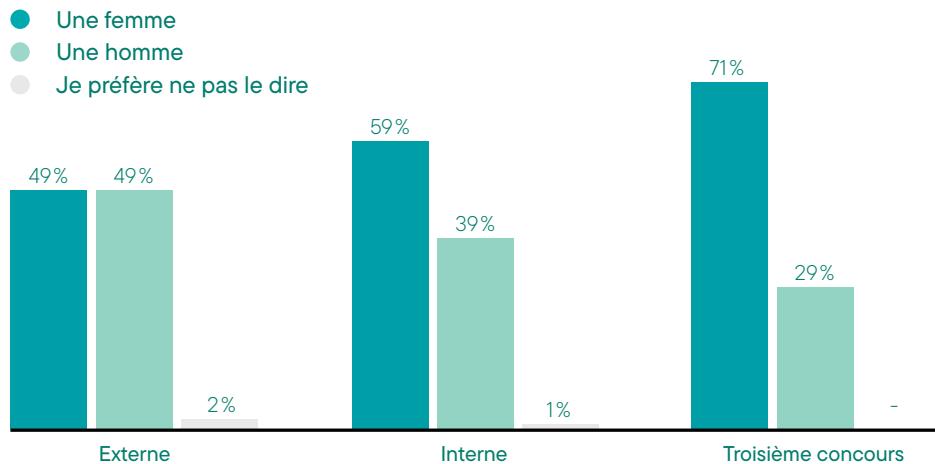
4. Ministère de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique. Égalité femmes-hommes : la fonction publique réaffirme ses engagements. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/egalite-femmes-hommes-la-fonction-publique-reaffirme-ses-engagements>, actualité publiée le 08/03/2023, mise à jour le 27/03/2024.

5. Observatoire de la Vie Étudiante, Conditions de vie des étudiants 2020, Données académiques et sociodémographiques, 2020.

6. Mesri-Sies - systèmes d'information SISE et Scolarité ; enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales et de la Culture. Dans Insee, Enseignement supérieur, dans Femmes et hommes, l'égalité en question. Insee Références, 2022, p.18-19 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047727?sommaire=6047805>.

2.1.3. Analyse par voie d'accès : une surreprésentation des femmes pour le concours interne et le concours troisième voie

Genre par par voie d'accès au concours



Alors que la proportion femmes/hommes est identique pour les concours externes, les femmes sont plus largement majoritaires parmi les lauréats des concours internes (59 % de femmes) et concours 3e voie (71 % de femmes).

La proportion majoritaire des femmes au concours interne peut s'expliquer par le fait que la catégorie A comprend 69 % de femmes dans la fonction publique territoriale⁷.

2.2. Moyenne d'âge

Alors que la FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans en 2022, les fonctionnaires territoriaux qui accèdent à la catégorie dite A+ sont relativement jeunes : 79 % des lauréats des concours ont moins de 40 ans. Si l'on inclut les lauréats de l'examen professionnel, 59 % accèdent à la catégorie A+ à moins de 40 ans.

- 57 % des administratrices et administrateurs territoriaux avaient moins de 30 ans au moment de leur entrée à l'INET et 9 % avaient 40 ans ou plus ;
- Seulement 12 % des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux, avaient moins de 30 ans lors de l'entrée à l'INET et 46 % avaient 40 ans ou plus.

Des différences d'âge importantes apparaissent selon les cadres d'emplois :

7 Source : SIASP - Insee. Traitement DGAFP-SDESSI

2.2.1. 79 % des lauréats des concours A+ ont moins de 40 ans

Répartition par âge des lauréats-es des concours et de l'examen professionnel de l'INET (2015-2023)

âge	Total concours INET		Total examen professionnel		Total A+	
Moins de 30 ans	352	42 %	-	-	352	29,5%
De 30 à 39 ans	308	37 %	44	12,3 %	352	29,5%
De 40 ans à 49 ans	168	20 %	249	69,4 %	417	34,8%
+ de 50 ans	8	1 %	66	18 %	74	6,2%
Total	836	100 %	359	100 %*	1195	100%

Source : CNFPT, Service concours et examens professionnels, 2015-2023

NB : résultats de 2015 à 2023 pour les administratrices et administrateurs territoriaux, et de 2017 à 2023 (sans 2018) pour les ingénieres et ingénieurs en chefs territoriaux.

Lors de leur entrée à l'INET, 57 % des élèves ont entre 30 et 49 ans, 42 % ont moins de 30 ans et une infime partie des lauréats des concours ont 50 ans ou plus⁸.

À l'inverse, pour les lauréats de l'examen professionnel, 18 % ont 50 ans et plus et 69 % ont entre 40 et 49 ans. Aucun lauréat de l'examen professionnel n'a moins de 30 ans.

Cet écart peut se comprendre par l'influence de l'âge dans les parcours de vie⁹. On peut se poser la question de l'impact d'une formation initiale de 12 ou 18 mois à Strasbourg dans les parcours de vie, dès lors qu'il peut être moins important pour des personnes de moins de 30 ans que pour des personnes de plus de 40 ans.

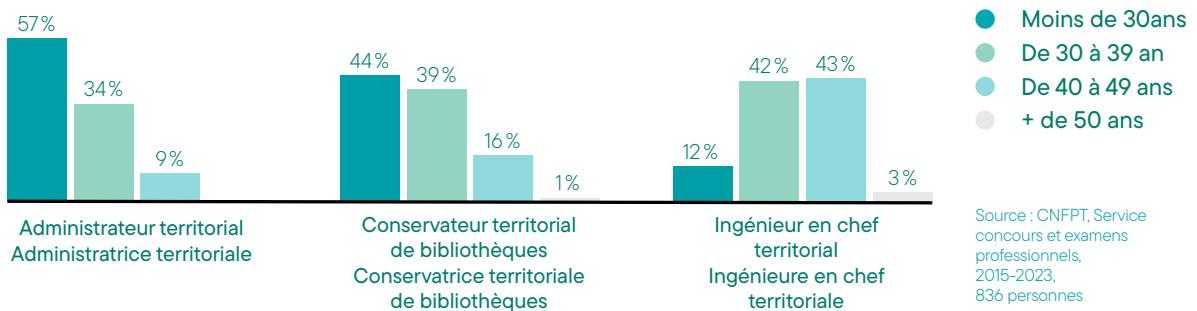
Par ailleurs, les modalités des épreuves aux concours et à l'examen professionnel étant différentes, elles peuvent être déterminantes dans le fait que des personnes plus âgées, et potentiellement plus éloignées du monde scolaire et universitaire, choisissent ou réussissent plus facilement l'examen professionnel.

Concernant l'âge des répondants au moment du questionnaire, la moyenne d'âge des élèves et anciens élèves de l'INET était de 38 ans.

Pour donner des éléments de comparaison, rappelons qu'en 2022, la FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans. Cette moyenne est de 43 ans dans la fonction publique d'État et de 42 ans dans la fonction publique hospitalière (source DGAFP).

2.2.2. L'âge des élèves par cadre d'emplois : la spécificité des élèves ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux

Répartition des âges par cadres d'emplois



Source : CNFPT, Service concours et examens professionnels, 2015-2023, 836 personnes

8 Source : CNFPT, Service concours et examens professionnels, 2015-2023.

9 Voir les travaux de Marc Bessin sur les parcours de vie et les temporalités biographiques.

La répartition des âges varie fortement selon les cadres d'emplois.

Pour les administratrices et administrateurs territoriaux, 57 % avaient moins de 30 ans au moment de leur entrée à l'INET et 9 % avaient 40 ans ou plus. À l'inverse, pour les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux, seulement 12 % avaient moins de 30 ans lors de l'entrée à l'INET et 46 % avaient 40 ans ou plus.

Cette différence majeure qui s'observe également pour le cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèque, peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- la récente création du cadre d'emplois d'ingénieur ou ingénierie en chef territorial (2017) et

le nombre minimum de sept années effectives dans la fonction publique pour pouvoir passer le concours interne peuvent conduire à une surreprésentation des personnes plus âgées pour qui ce nouveau grade s'inscrit dans l'évolution de carrière¹⁰ ;

- par ailleurs, dans les premières promotions d'ingénieries et ingénieurs en chef, il y avait davantage de candidats issus du concours interne ou alors de personnes appelées « faux externes », c'est-à-dire ayant passé le concours en externe mais avec un nombre d'années effectives supérieur à 7 ans.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

2.3. La trajectoire résidentielle : des élèves et anciens élèves originaires de toutes les régions françaises

Comme pour la précédente étude, l'enquête comprend un volet relatif au parcours résidentiels des élèves de l'INET. La question du département de résidence a ainsi été posée à différentes étapes clés du parcours de vie des élèves : naissance, obtention du baccalauréat, entrée à l'INET, premier poste d'affectation.

Les données ont été regroupées par région dès lors que les effectifs par département sont insuffisamment nombreux pour être traités.

Les élèves et anciens élèves de l'INET sont originaires de toutes les régions françaises mais résidaient pour 42 % en Île-de-France avant l'entrée à l'INET.

Cette proportion élevée peut s'expliquer par la plus grande part des lauréats issus des concours externes parmi les répondants du questionnaire (51 %). La majorité d'entre eux est en effet issue de cursus d'études supérieures, lesquelles sont fortement marquées par l'attractivité de la région parisienne.

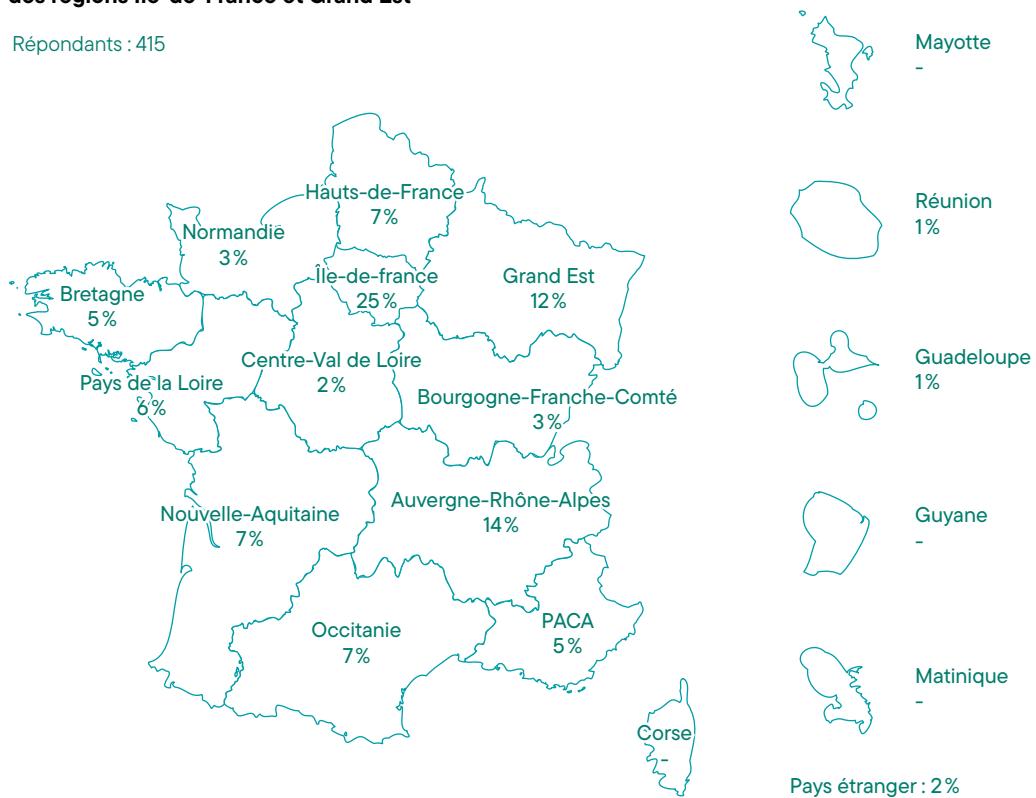
Concernant les lieux de première affectation à la sortie de l'INET, l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont respectivement cités par 30 % et 13 % des répondants. Ce sont les régions qui concentrent les départements avec les plus forts taux d'administration¹¹.

10 Avant que le cadre d'emplois d'ingénieur ou ingénierie en chef territorial soit créé, il constituait un avancement de grade du cadre d'emplois d'ingénieur territorial.

11 Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi. Chiffres clefs de la fonction publique 2024, ministère de la fonction publique, de la simplification, de la transformation de l'action publique.

2.3.1. Le lieu de naissance : une majorité des élèves issue des régions Île-de-France et Grand Est

Répondants : 415



Les lieux de naissance des élèves de l'INET se répartissent de façon relativement homogène sur le territoire français.

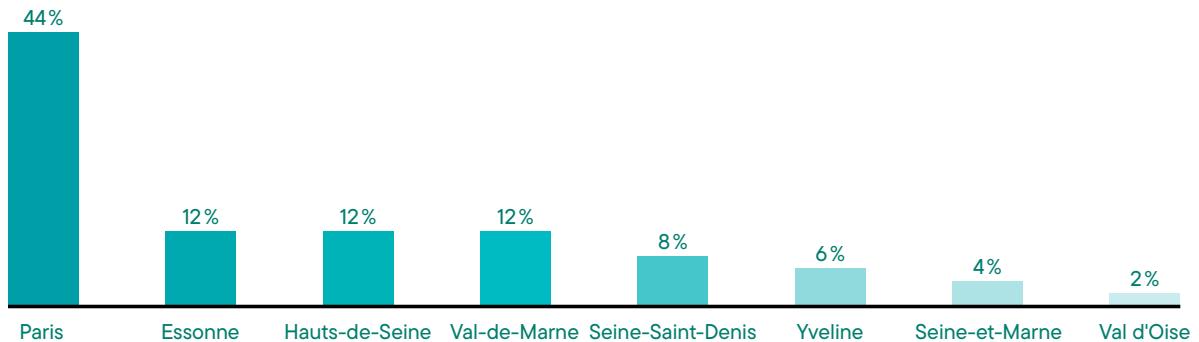
Toutefois, les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est sont les trois principales régions de naissance des élèves de l'INET.

Parmi les élèves de l'INET qui ont indiqué être nés en Île-de-France, presque la moitié d'entre eux (44%) sont nés à Paris ce qui peut jouer un rôle déterminant ensuite dans les choix d'orientation.

En dehors du cas particulier de Paris, il n'est pas possible de supposer d'une origine plutôt rurale ou urbaine des élèves de l'INET.

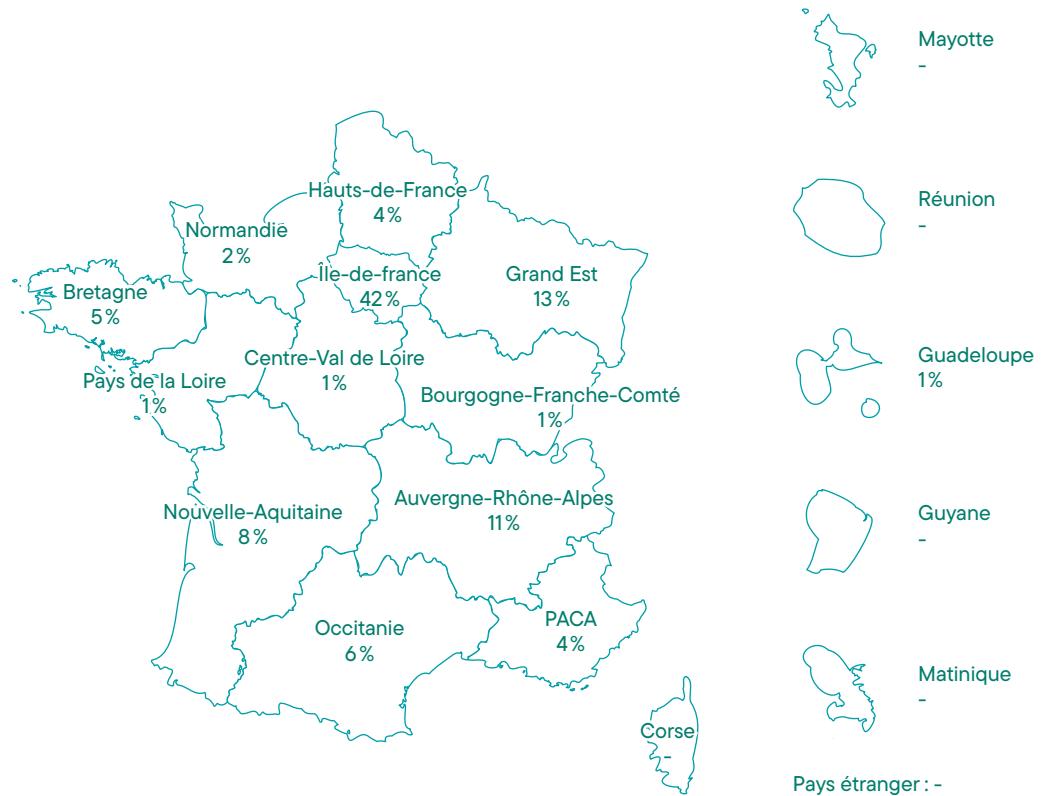
Lieu de naissance - Focus sur les départements franciliens

Réponses effectives : 100



2.3.2. Le lieu de résidence avant l'INET

Répondants : 415



La prédominance à nouveau de l'Île-de-France dans le lieu de résidence des élèves avant l'INET, est également une caractéristique importante de leur profil : 42 % d'entre eux y habitaient avant le début de leur scolarité.

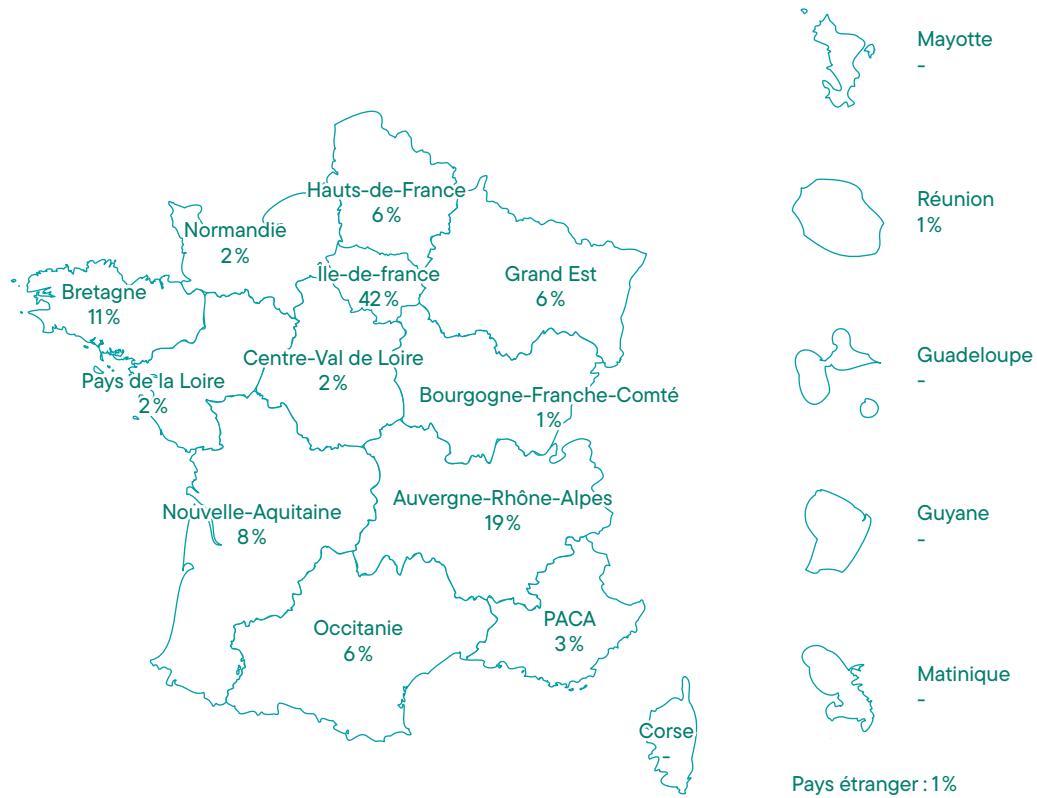
L'importance de cette région peut s'expliquer par la plus grande part des lauréats issus des concours externes parmi les répondants du questionnaire (51%). La majorité d'entre eux est issue de cursus d'études supérieures, lesquelles sont fortement marquées par l'attractivité de la région parisienne.

La région Grand Est occupe la deuxième place en ce qui concerne le lieu de résidence avant l'INET (13 %). L'implantation de l'INET à Strasbourg attire-t-elle plus d'élèves résidant dans cette région ou d'autres raisons permettent-elles d'expliquer ce pourcentage ?

Les préparations talents, la préparation INET de Sciences Po Strasbourg ou la préparation interne des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques basée à l'INSET de Nancy peuvent également être des pistes d'explication possible.

2.3.3. Le lieu d'obtention du niveau de diplôme le plus élevé

Répondants : 260



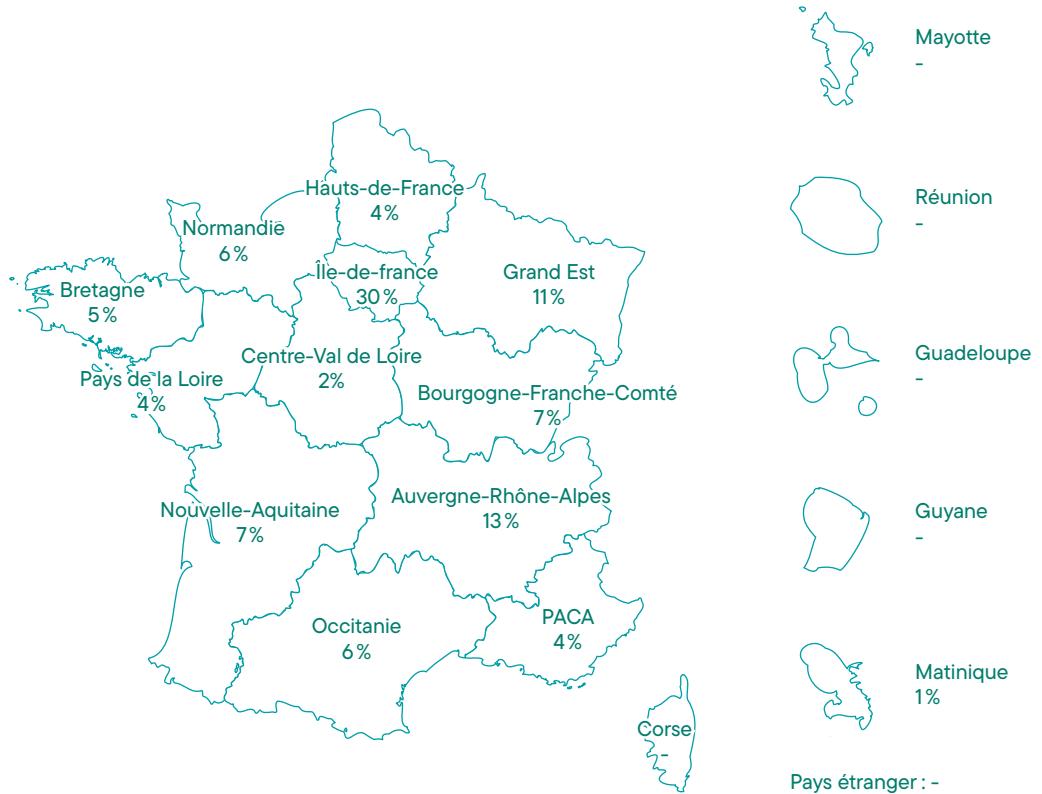
La répartition géographique des élèves de l'INET en fonction du diplôme le plus élevé montre une surreprésentation de la région Île-de-France (42 %) et des régions Auvergne-Rhône-Alpes (19 %) et Bretagne (11 %).

Pour ces deux dernières régions, la surreprésentation peut s'expliquer :

- par la présence de Lyon, deuxième ville de France en nombre d'étudiants, et par la présence de deux IEP en région AURA ;
- il en va de même pour la Bretagne avec la présence de Rennes, huitième ville de France en nombre d'étudiants.

2.3.4. Le lieu de la première affectation après la scolarité à l'INET

Répondants : 254



La répartition géographique du premier poste d'affectation tend à montrer une répartition similaire à celle des naissances.

Cette répartition place largement au premier rang l'Île-de-France qui compte 30 % des élèves. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est sont les deux autres régions qui regroupent le plus grand nombre de premières affectations après l'INET.

Les caractéristiques de ces répartitions géographiques sont similaires à la précédente période d'étude de 2013.

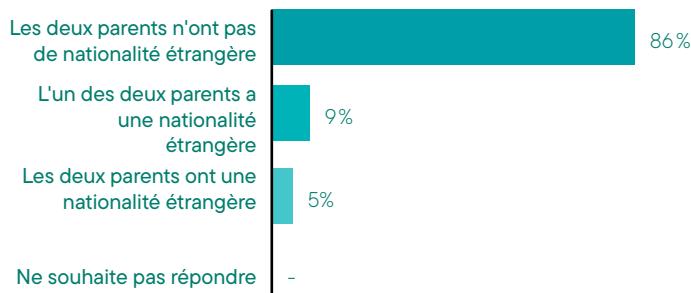
Pour conclure cette partie sur les trajectoires géographiques des anciens élèves de l'INET, il apparaît que, comme lors de la précédente étude, les élèves de l'INET sont relativement dispersés sur le territoire. Il n'y a pas eu d'évolution majeure de cette tendance sur les 10 dernières années.

Toutefois, les écarts sont importants entre régions et la polarisation de ces trajectoires - du lieu de naissance à la première affectation - sur trois principales régions (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est) est un fait marquant.

2.4. Très peu d'élèves d'origine étrangère

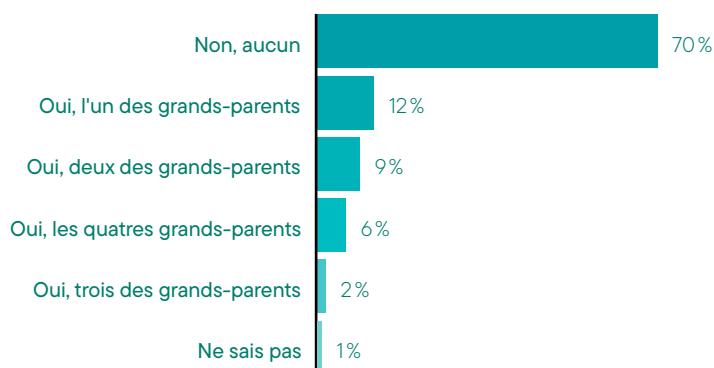
Nationalité étrangère des parents

Réponses effectives : 413



Nationalité étrangère des grands-parents

Réponses effectives : 408



Lors de la précédente étude, 89 % des élèves administratrices et administrateurs indiquaient qu'aucun de leurs deux parents ne possédait de nationalité étrangère.

Dans l'étude actuelle, les proportions sont assez similaires : 14 % des élèves et anciens élèves de l'INET seulement, ont au moins un parent qui a une nationalité étrangère (dont 5 % ont deux parents de nationalité étrangère).

Comme pour la précédente étude, la question ne permet pas de savoir si les parents qui

ont une nationalité étrangère détiennent une double nationalité, dont la nationalité française.

Entre les deux études, il y a donc eu une légère augmentation d'élèves (+ 4 %) avec l'un des parents qui a ou avait une nationalité étrangère. On observe globalement la même augmentation pour la nationalité des grands-parents (+ 5 %) : 30 % des personnes ayant répondu à la question avaient au moins l'un de leurs grands-parents qui possède ou possédait une nationalité étrangère.

2.5. Des origines sociales plutôt élevées

Deux des constats majeurs de la précédente étude étaient le manque de diversité dans l'origine sociale des élèves et la similitude de leur profil avec celui des élèves des grandes écoles.

L'enquête actuelle parvient-elle au même constat après une période de 10 ans, la modification des épreuves de concours et l'intégration de nouveaux cadres d'emplois en scolarité à l'INET ? C'est ce qui semble se dessiner avec les résultats de cette nouvelle étude où presque la moitié des élèves en scolarité initiale à l'INET a un de leur parent qui appartient à la catégorie

« Cadres et professions intellectuelles supérieures ».

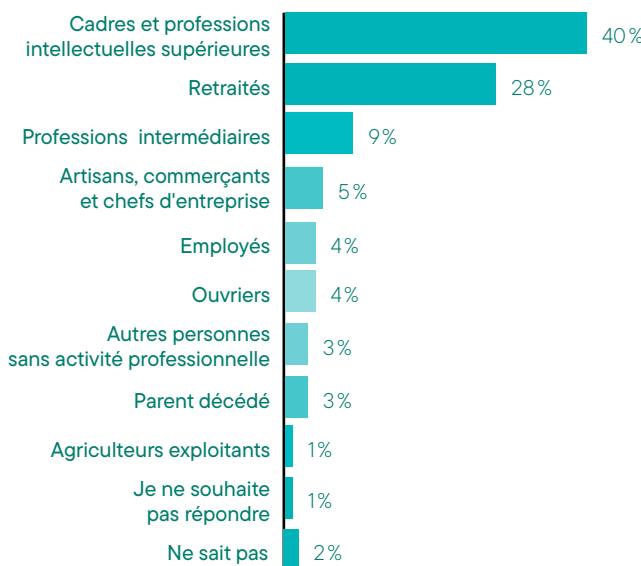
Dans cette partie, les résultats portent sur les trois cadres d'emplois au global. En effet, les réponses sont insuffisantes pour permettre une analyse plus détaillée par cadres d'emplois et par voie d'accès.

Comme lors de la précédente étude, les analyses ne prennent pas en compte les effets d'âge ou de générations liés aux différentes voies d'accès ou de promotions.

2.5.1. La PCS¹² des parents : une surreprésentation des catégories sociales supérieures

Catégorie socioprofessionnelle du père à l'entrée à l'INET

Réponses effectives : 415



Catégorie socioprofessionnelle de la mère à l'entrée à l'INET

Réponses effectives : 415



12 Nomenclatures des professions et catégories socioprofessionnelles de l'INSEE, PCS

Parmi l'ensemble des répondants de notre panel, la part de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est la plus importante. 40 % des élèves avaient un père qui appartenait à cette catégorie lorsqu'ils sont entrés à l'INET et 35 % avaient une mère cadre ou profession intellectuelle supérieure.

Ces chiffres tendent à se rapprocher de ceux observés dans les grandes écoles. D'après une étude menée à l'ENA (INSP depuis) entre 2005 et 2014, 52 % des élèves étaient issus de CSP+, avec des parents cadres ou enseignants du supérieur¹³.

Si les élèves de l'INET sont majoritairement des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures, il n'est pas possible pour autant de parler de reproduction sociale.

En effet, parmi les pères appartenant à la catégorie des cadres ou professions intellectuelles supérieures, 29 % étaient cadres administratifs et techniques de la fonction publique, dont 34 % hauts fonctionnaires.

Du côté des mères, 29 % étaient cadres administratifs et techniques de la fonction publique, dont 30 % étaient hauts fonctionnaires.

Par ailleurs, sur les 11 entretiens qualitatifs menés en parallèle à l'enquête, une seule personne disait avoir des parents dans la fonction publique territoriale, 10 autres personnes ayant rejoint la fonction publique au gré de leurs expériences universitaires ou professionnelles.

Sans qu'il soit possible de le déterminer dans l'enquête, il existe possiblement une part d'anciens cadres et de professions intellectuelles supérieures parmi les parents des élèves qui figurent dans la catégorie des « retraités ».

Cette catégorie des retraités arrive en deuxième position avec 28 % des élèves ayant indiqué leur père retraité et 22 % leur mère retraitée à l'entrée à l'INET. Cette caractéristique peut s'expliquer par l'âge moyen relativement élevé des élèves de l'INET (38 ans¹⁴).

Si l'on considère la PCS du père seulement, 8 % des élèves étaient issus des classes dites « populaires »¹⁵ alors qu'au niveau de la population française en général, 29% des étudiants, tout établissement ou filière confondus et 47 % de la population active en sont issus ou en font partie¹⁶.

☞ Cette caractéristique est identique par rapport à l'étude de 2013.

2.5.2. La PCS des grands-parents : des origines sociales plus variées

Catégories socioprofessionnelles des grands-parents à l'entrée à l'INET

Répartition de la PCS des grands-parents	
Ouvriers	25 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25 %
Artisans/commerçants/chefs d'entreprise	13 %
Employés	10 %
Agriculteurs exploitants	10 %
Professions intermédiaires	8 %
Autres personnes sans activité professionnelle	4 %
Ne sait pas/ne souhaite pas répondre	5 %
Total	100 %
Réponses effectives : 415 répondants	

13 LARAT Fabrice. Le point sur le dernier maillon dans la chaîne des inégalités ? Les particularités du profil des élèves de l'ENA. Revue française d'administration publique, 2015/1 (N°153), p.103-124

14 La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans. Chiffre 2022, DGAFP.

15 Ici, « classe populaire » est utilisé dans sa définition sociologique et regroupe les PCS « employés » et « ouvriers » ; <https://www.inegalites.fr/Classes-populaires-moyennes-et-aisées-de-quoi-parle-t-on>

16 Observatoire de la Vie Étudiante, Conditions de vie des étudiants 2020, Données académiques et sociodémographiques, 2020

Au niveau de la PCS des grands-parents, la part de la profession d'ouvriers est beaucoup plus importante que pour celle des parents. Pour autant, cette catégorie reste égale à celle des cadres et professions intellectuelles supérieurs (25 %).

- Pour les 10 dernières promotions de l'INET des administratrices et administrateurs territoriaux et des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et les 7 dernières promotions des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux¹⁷, les petits-enfants d'ouvriers ou de cadres et professions intellectuelles supérieures représentaient 25 % ;
- 10 % avaient un grand-père agriculteur contre 1 % si l'on regarde la PCS des parents.

Ces disparités s'expliquent par le fait qu'en « près de quarante ans, la répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle s'est profondément modifiée. Entre 1982 et 2021, la part des ouvriers a baissé de 10,8 points et celle des agriculteurs de 6,0 points »¹⁸.

Du côté de la PCS des grands-mères, environ 29 % des élèves indiquaient avoir une grand-mère sans activité professionnelle et environ 15 % avaient une grand-mère employée.

Cette structure de la PCS des grands-mères était similaire dans l'étude de 2013. Cette continuité pourrait correspondre aux taux d'activité des femmes que l'on peut observer par génér-

ration¹⁹ mais également parce que de manière générale « les femmes occupent plus que les hommes des emplois peu qualifiés »²⁰.

Pour conclure cette partie sur l'origine sociale des élèves et anciens élèves de l'INET, il apparaît que les résultats sont proches de ceux de la précédente étude. Toutefois, on constate une légère augmentation des enfants issus des classes populaires dans les effectifs de l'INET (+3 points).

L'accès à l'enseignement supérieur qui s'est développé dans les milieux sociaux les plus défavorisés²¹, a pu se répercuter et créer une légère augmentation de la part des enfants issus des classes populaires parmi les lauréats des concours INET.

Sur cet indicateur et par rapport à l'étude de 2013, on peut souligner un léger élargissement des origines sociales des élèves sans pour autant parler d'une plus grande diversité. L'évolution est minime (+ 3 points) et la structure des PCS des parents et grands-parents reste la même.

En conséquence, et même si la diversité semble plus grande que celle constatée à l'INSP (cf. 2.5.1), l'enjeu de diversité sociale reste entier et conforte des dispositifs de diversification que ce soit via les prépas du types Prépas Talents, que par le renouveau des concours.

2.6. Situation matrimoniale des élèves à l'entrée à l'INET

2.6.1. Une majorité d'élèves est en couple au moment de l'entrée à l'INET

57 % des élèves de l'INET vivent en couple – vie maritale, pacs ou mariage – lors de leur début de scolarité.

Ce pourcentage s'inverse pour les élèves issus du concours externe où les célibataires représentent 58 %. Pour les élèves issus des concours interne et concours troisième voie, les célibataires ne représentent plus respectivement que 20 % et 7 %.

Des différences s'observent également par cadres d'emplois. Ainsi, 68 % des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux étaient en vie maritale, pacsés ou mariés lors de leur entrée à l'INET contre 50 % des administratrices et administrateurs territoriaux et 59 % des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques.

Le genre n'est pas un facteur significatif dans le fait d'être en couple ou célibataire.

17 Pour rappel, de 2015 à 2024 pour les deux premières et de 2017 à 2024 pour la troisième

18 Insee Références – Édition 2022 – Fiche 1.3 – Professions et secteurs d'activité

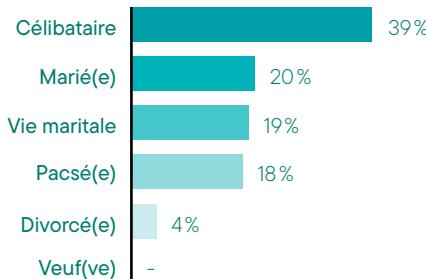
19 « À 30 ans, 50 % des femmes nées en 1935 étaient actives. Le taux d'activité moyen entre 25 et 59 ans des femmes nées en 1945 est estimé à 65 % » AFSA ESSAFI Cédric, BUFFETEAU Sophie, L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ?, Insee, Économie et statistiques, 2006 (N°398-399), p. 91

20 Insee, « Professions et secteurs d'activités », dans Emploi, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2022, p. 98-99

21 Insee, traitements MENU-MESR-DEPP, Enquête Emploi, dans GODONOU Cyrille, Le niveau d'études selon le milieu social. État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2022 https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T448/le_niveau_d_etudes_selon_le_milieu_social/

Situation matrimoniale à l'entrée à l'INET

Réponses effectives : 415

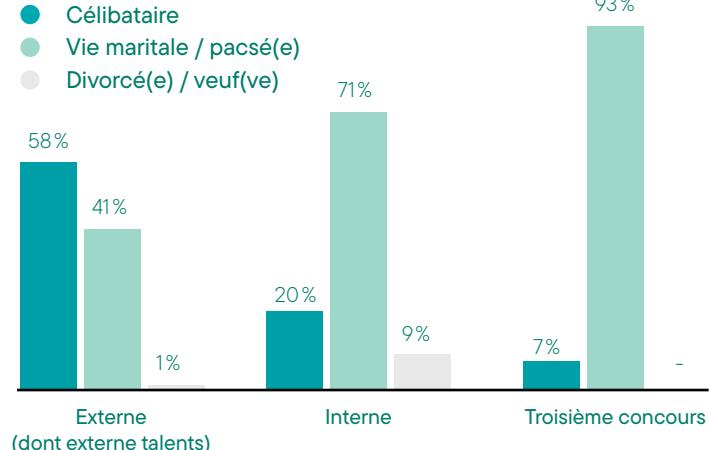


Situation matrimoniale à l'entrée à l'INET par voie d'accès

Célibataire

Vie maritale / pacsé(e)

Divorcé(e) / veuf(ve)



2.6.2. Une certaine homogamie sociale

Lors de la précédente étude, 63 % des conjoints des administratrices et administrateurs territoriaux territoriaux étaient de catégorie socio-professionnelle supérieure. Actuellement, tous cadres d'emplois confondus, l'homogamie est encore plus forte (+12 points).

Ainsi, à partir de 2015 et sur la base de 102 répondants, 3 élèves ou anciens élèves sur 4, mariés, pacsés ou ayant une vie maritale à leur entrée à l'INET étaient avec un conjoint appartenant à la PCS « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

Ce phénomène d'homogamie sociale « est plus fréquent au sein des emplois de niveau supérieur où une personne en couple sur deux vit avec un conjoint de la même catégorie »²².

Situation socioprofessionnelle du conjoint ou de la conjointe à l'entrée à l'INET

Réponses effectives : 102

Cadres et professions intellectuelles supérieurs

Autres personnes sans activité professionnelle

Employé(e)s

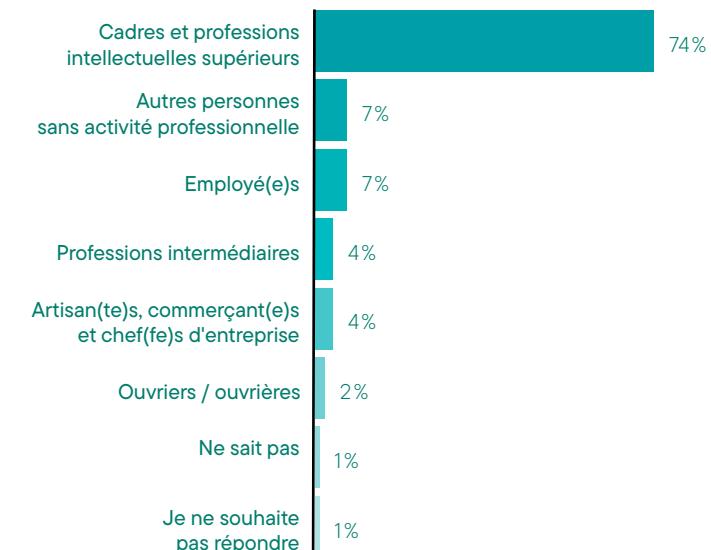
Professions intermédiaires

Artisan(te)s, commerçant(e)s et chef(fe)s d'entreprise

Ouvriers / ouvrières

Ne sait pas

Je ne souhaite pas répondre

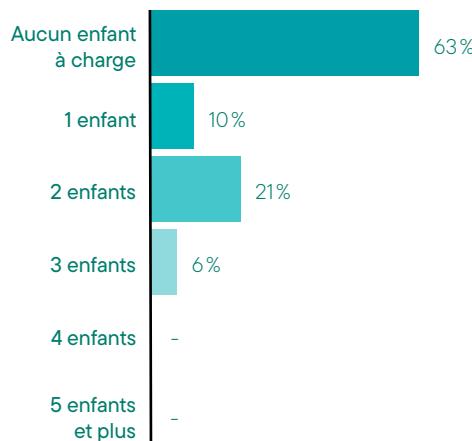


²² POULIQUEN Erwan, Dans quatre couples sur dix, les deux conjoints appartiennent au même groupe social. Insee Références, 023, Eclairages, p.33-42 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7666901?sommaire=7666953#titre-bloc-3>

2.6.3. Composition familiale à l'entrée de l'INET

Enfant(s) à charge à l'entrée de l'INET

Réponses effectives : 415



Comme en 2013, la grande majorité des élèves n'a pas d'enfant à charge (63 %) au moment de l'entrée à l'INET.

Pour les élèves issus du concours externe, ce pourcentage s'élève à 69 %. Comme pour la situation matrimoniale, cette variation peut s'expliquer par le fait que les externes sont généralement plus jeunes, 84 % ont moins de 40 ans et 38 % moins de 30 ans.

À la différence de l'étude précédente, le genre n'est pas significatif dans le fait d'avoir ou non des enfants à l'entrée à l'INET :

- pour les 20 premières promotions d'administratrices et administrateurs territoriaux de

1990 à 2012, 66 % des personnes ayant des enfants à charge à leur entrée à l'INET étaient des hommes. Aujourd'hui, les hommes représentent 47 % des personnes avec au moins un enfant à charge à l'entrée à l'INET, soit une baisse de 19 points ;

- les femmes, quant à elles, représentaient dans l'étude de 2013, 34 % des personnes avec des enfants à charge à l'entrée à l'INET contre 53 % depuis 2015.

Si la question d'une autocensure ou d'une impossibilité des femmes à débuter une scolarité à l'INET lorsqu'elles étaient mères pouvait se poser, avoir des enfants ne semble donc pas être un frein plus important pour les femmes qui souhaitent rentrer à l'INET.

De plus, parmi l'ensemble des répondants déclarant être parent au moment de leur entrée à l'INET, 45 % indiquaient que leur dernier enfant avait entre 4 et 10 ans, 21 % entre 1 et 3 ans et 16 % entre 11 et 16 ans. Enfin, 14 % des élèves entraient à l'INET avec un enfant à naître ou de moins d'1 an.

Par cadres d'emplois, il apparaît que les élèves administratrices et administrateurs, et conservatrices et conservateurs sont plus nombreux à indiquer n'avoir aucun enfant à charge (71 % et 72 %) contre 38 % pour les ingénierues et ingénierus en chef territoriaux.

Cet écart peut s'expliquer par le fait que les élèves et anciens élèves du cadre d'emplois des ingénierues et ingénierus en chef sont en moyenne plus âgés que les élèves des autres cadres d'emplois (cf. partie 2.2.2)

2.7. Vie associative

2.7.1. Un intérêt marqué pour le bénévolat ou le militantisme

Tous cadres d'emplois confondus, 59 % des élèves indiquaient avoir été bénévoles ou militants dans une ou plusieurs associations avant leur entrée à l'INET. C'est 16 points de plus que pour la précédente étude de 2013.

La massification scolaire et l'élévation du niveau d'étude ont peut-être eu un effet dans cette hausse de l'engagement bénévole. Par ailleurs, l'enseignement supérieur encourage de plus en plus l'engagement associatif ou militant comme un moyen particulier de valoriser un parcours et des compétences au moment des recrutements.

Le bénévolat associatif semble avoir diminué depuis 2010 mais s'est accéléré depuis le Covid-19²³, bien qu'il concerne de manière générale davantage les personnes retraitées.

Parmi les personnes qui ont indiqué avoir été bénévole ou militant, presque la moitié l'avait été dans une association à vocation sociale et caritative (48 %), 29 % dans une association à vocation sociale, 22 % dans une association sportive et 15 % dans une association environnementale.

Si l'origine sociale a un rôle évident dans les trajectoires professionnelles, les activités bénévoles et/ou militantes semblent également avoir une importance. Pour certains élèves, éloignés de la fonction publique territoriale ou des parcours dits d'excellence (IEP, classes préparatoires, grandes écoles...), l'intérêt pour la chose publique peut débuter par un engagement associatif.

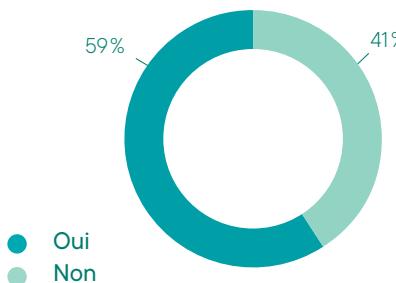
2.7.2. Les pratiques politiques

À la différence des pratiques associatives, 20 % des répondants déclaraient avoir été adhérents d'un parti politique. Parmi ces 20 % :

- les hommes sont légèrement surreprésentés (55 %) ;
- les administratrices et administrateurs territoriaux sont plus nombreux : ils étaient 29 % parmi l'effectif total du cadre d'emplois à avoir été adhérents d'un parti politique, contre 13 % pour les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et 10 % pour les ingénieresses et ingénieurs en chef territoriaux.

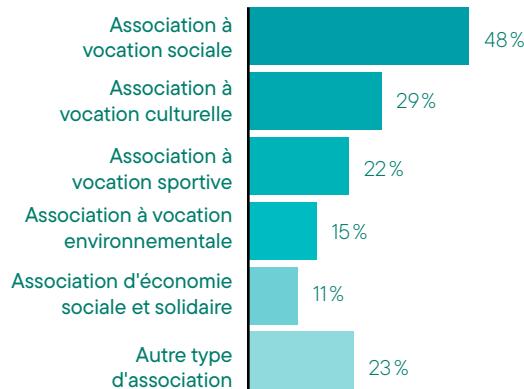
Bénévole ou militant dans une ou plusieurs association(s) avant l'INET

Réponses effectives : 415



Dans quel type d'association avez-vous été bénévole ou militant

Réponses effectives : 245



Nota bene : le total dépasse les 100 % dès lors que la réponse à cette question est à choix multiples

23 INJEP. Traitements INJEP-MEDES. Enquête Nationale sur l'Engagement Associatif et les Dons (ENADE), 2021
<https://injep.fr/donnee/enquete-engagement-associatif-et-dons/>

3. Parcours scolaire et universitaire des élèves

Cette partie s'attache au parcours scolaire et universitaire des élèves de l'INET étant entendu que 74 % d'entre eux ont un diplôme équivalent à un bac +5 et 15 % un diplôme supérieur à bac +5.²⁴

Ces résultats s'inscrivent dans une tendance générale d'élévation du niveau de diplôme au fil des générations et à l'inverse, d'une baisse des personnes n'ayant aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges.²⁵

La démocratisation du baccalauréat laissait penser à une égalité des chances plus importante et à une baisse des inégalités sociales entre élèves. Or cette démocratisation du baccalauréat, qui s'explique davantage par une évolution de la filière professionnelle que par un accès plus important des classes dites populaires au baccalauréat général, est à nuancer.

D'après l'article de Gaëlle Dabet, Dominique Epiphane et Elsa Personnaz²⁶

- « Selon l'OCDE, la France est le pays où le lien entre le statut socio-économique et la performance aux tests PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est le plus fort » ;
- « Les filières les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur restent le bastion des

enfants d'origine sociale élevée. [...] Parmi les élèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles ; les enfants de cadres sont 54% et les enfants d'ouvriers 7% » ;

- « Le système scolaire français n'offre toujours pas à tous les jeunes les mêmes chances de réussir, d'acquérir les mêmes diplômes et en conséquence, d'avoir les mêmes armes et bagages pour entrer sur le marché du travail. »

À mesure que l'on avance dans les études supérieures, les enfants d'ouvriers se font moins nombreux tandis qu'à l'inverse, les enfants de cadres le sont de plus en plus.

Dans une volonté de légitimer la fonction des cadres supérieurs territoriaux, les épreuves des concours de l'INET se sont, au départ, calquées sur celles de l'INSP. Même si les réformes successives ont tendance à les distinguer, ces épreuves restent proches et demandent des compétences spécifiques acquises principalement dans des filières sélectives, telles que « administrations publiques » à Sciences Po.

De fait, l'accès à l'INET et la question du profil sociologique des élèves, résultent d'un processus de sélection qui se met en place dès le lycée et possiblement avant.

3.1. Le baccalauréat

Désormais, le baccalauréat « est devenu une norme sociale : la part de bacheliers [de la génération 2017] parmi les sortants du secondaire gagne 11 points par rapport à celles de leurs ainés

de la génération 2010 »²⁷. Par ailleurs, en 2022, ce sont 79,6 % d'une génération qui obtiennent leur baccalauréat, toutes filières confondues, générale, technologique, professionnelle.

24 Pour rappel, les concours dits A+ sont accessibles aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau II (bac+3).

25 « En France, en 2018, 13 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ne sont pas diplômées contre 32 % des personnes âgées de 55 à 64 ans » : Insee. Niveau d'éducation de la population, dans France, portrait social. Insee Référence, 2019, p. 212-213
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238409?sommaire=4238781>

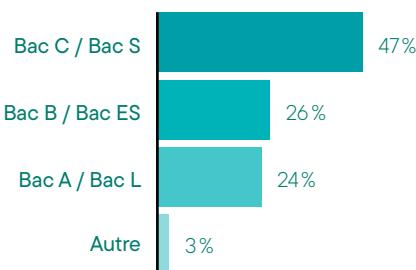
26 DABET Gaëlle, EPIPHANE Dominique, PERSONNAZ Elsa. Origine sociale, diplôme et insertion : la force des liens. CERÉQ Bref, 2024 (n°452), p.1-4

27 JOSEPH Olivier, OLARIA Manon, SAWADOGO Arthur-Félix L'insertion des sortants du secondaire, la voie professionnelle reste un atout. CERÉQ Bref, 2023, (N°433), p. 1-4
<https://www.cereq.fr/insertion-des-sortants-du-secondaire>

3.1.1. Une majorité de profils scientifiques parmi les élèves et anciens élèves

Série du bac

Réponses effectives : 415



Comme dans la précédente étude, les lauréats des concours d'accès à l'INET sont majoritairement issus d'un baccalauréat général, ils constituent 97 % des baccalauréats obtenus.

Parmi eux :

- 47 % sont issus d'un baccalauréat scientifique (S ou C) ;
- 26 % d'un baccalauréat économique et social (ES ou B) ;
- 24 % d'un baccalauréat littéraire (L ou A).

En comparaison, la répartition par série du bac-calauréat général 2019 à l'échelle nationale, donne la distribution suivante :

- 51 % ont choisi la série S ;
- 34 % la série ES ;
- 15 % la série littéraire.

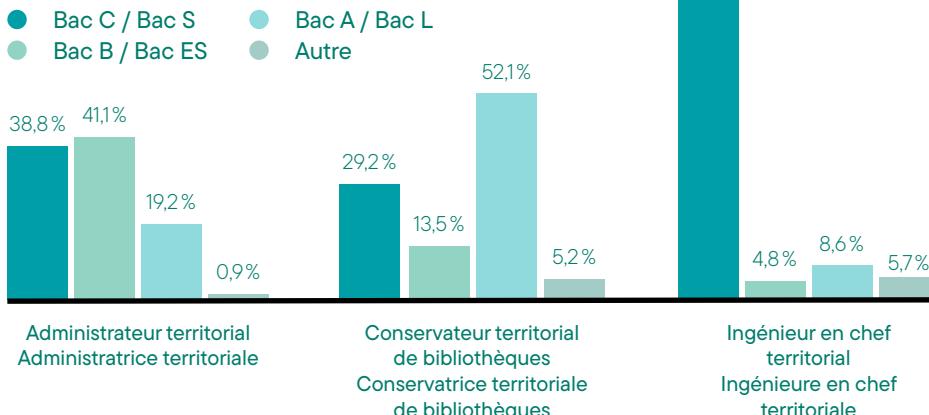
Par rapport à cette répartition nationale et comme dans la précédente étude, on constate une part plus importante des profils littéraires parmi les élèves et anciens élèves de l'INET.

Toujours par rapport à l'étude de 2013, le pourcentage des personnes ayant un baccalauréat scientifique augmente de 7 points et celle des lauréats d'un baccalauréat économique et social de 6 points.

Cette distribution peut s'expliquer par l'intégration des cadres d'emplois de conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et d'ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux dans le panel de cette étude. Ces derniers sont respectivement plus nombreux à être issus d'un baccalauréat littéraire et scientifique.

Série du bac par cadre d'emplois

Réponses effectives : 415 répondants



- 81 % des ingénieries et ingénieries en chef territoriaux sont lauréats d'un baccalauréat scientifique ;

- les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques sont le plus souvent issus d'un baccalauréat littéraire pour 52 % d'entre eux.

- les administratrices et administrateurs territoriaux sont, le plus souvent, issus d'un baccalauréat économique et social pour 41 % d'entre eux ;

Il n'y a pas de distinction majeure ou significative entre les séries de baccalauréat suivies et les voies d'accès au concours si ce n'est que, comme dans la précédente étude, les lauréats des concours externes sont plus souvent issus d'un baccalauréat scientifique.

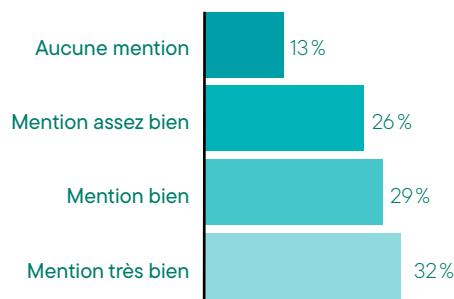
Il faudra observer, à terme, si la suppression des filières à la suite de la réforme du baccalauréat

de 2018 aura un effet sur les équilibres entre profil scientifique ou littéraire des lauréats.

3.1.2. 88 % des élèves et anciens élèves ont une mention au baccalauréat

Mention au bac

Réponses effectives : 415



Depuis 2015, la très grande majorité des élèves et anciens élèves de l'INET ont eu leur baccalauréat avec mention (88 %), dont 32 % avec la mention très bien.

Si l'on compare avec les derniers chiffres nationaux du baccalauréat général de 2023, environ 67 % l'obtenaient avec mention et 14 % avec la mention très bien. En 2004, ces chiffres étaient plus bas avec environ 32 % de lauréats du baccalauréat avec mention et seulement 3 % avec la mention très bien²⁸. Les très bons élèves semblent être surreprésentés à l'INET.

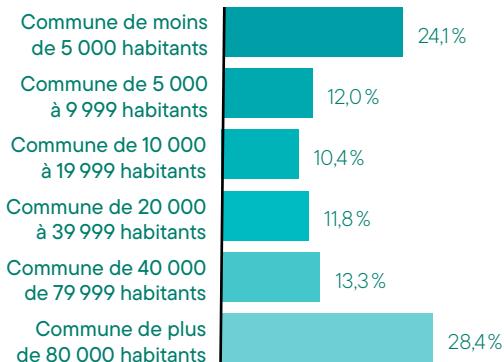
Sur ces indicateurs, il n'existe pas de différences significatives par cadres d'emplois ou par voies d'accès, mis à part une part légèrement plus importante des mentions très bien chez les administratrices et administrateurs territoriaux et pour les élèves issus des concours externes.

La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

3.1.3. Des origines résidentielles très diversifiées au moment du baccalauréat

Localisation de la résidence principale au moment du baccalaureat

Réponses effectives : 1415



Au moment du baccalauréat, les élèves et anciens élèves résidaient majoritairement dans des communes de plus 80 000 habitants soit 28 %, et presque autant, 24 %, résidaient dans des communes de moins de 5 000 habitants.

La répartition de l'origine résidentielle des élèves de l'INET s'équilibre sur les autres tailles de communes (entre 10 et 13 %).

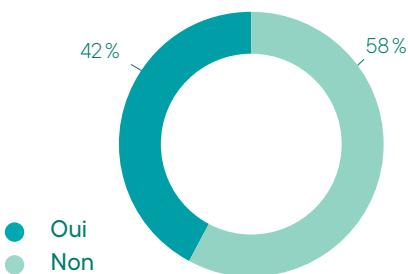
La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

28 Source : DEPP, systèmes d'information Cyclades, Ocean ; ministère chargé de l'Agriculture

3.2. Une dominante des classes préparatoires littéraires

Suivi d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)

Réponses effectives : 415



42 % des répondants au questionnaire avaient suivi une classe préparatoire aux grandes écoles. Cet indicateur ne varie pas en fonction des cadres d'emplois ou des voies d'accès. Cette proportion paraît très élevée au regard du poids que représente les étudiants des classes préparatoires en France par rapport à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre d'étudiants en France, les élèves des classes préparatoires représentent seulement 7 %²⁹.

Parmi les 42 % d'élèves ayant suivi une CPGE, 59 % avaient eu une mention bien ou très bien au baccalauréat.

Type de préparation suivie

Réponses effectives : 415



Pour Paul Pasquali, les élèves en classes préparatoires possèderaient déjà à leur arrivée des « dispositions adéquates » qui relèveraient d'un capital économique et/ou culturel et/ou symbolique.

Ensuite, Muriel Darmon³⁰, montre que l'institution enseigne et transmet des valeurs, notamment un rapport au temps, qui sont celles des classes supérieures qu'ils rejoindront par la suite. Par ailleurs, les classes préparatoires et les préparations aux épreuves orales des concours formeraient un habitus particulier (au niveau de la posture, de la façon de s'habiller, la façon de parler...) valorisé par la suite dans les grandes écoles.

La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

48 % des élèves de l'INET ont suivi une préparation littéraire, 18 % une préparation en math sup/math spé - lesquelles préparent principalement aux écoles d'ingénieurs - et 4 % une préparation économique et commerciale.

Cette part importante d'élèves de l'INET ayant suivi une préparation semble être une résultante logique et à tout le moins déterminée.

29 DARMON Muriel. Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante. Paris, La Découverte, P328. 2015

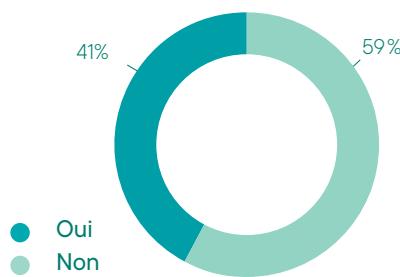
30 DARMON Muriel. Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante. Paris, La Découverte, P328. 2015

3.3. 59 % des élèves et anciens élèves sont diplômés de grandes écoles

Nota bene : le terme de « grande école » désigne les écoles où l'accès se fait par concours et le plus souvent, après une CPGE.

Diplômé de grandes écoles

Réponses effectives : 415



59 % des lauréats des concours d'accès à l'INET étaient diplômés d'au moins une grande école : IEP, école de commerce, école d'ingénieur ou école normale supérieure.

En comparant avec l'étude de 2013, la proportion des élèves diplômés des grandes écoles est inférieure de 14 points.

Cette diminution semble liée au fait que l'enquête actuelle intègre les cadres d'emplois de conservatrices et conservateurs territoriaux de

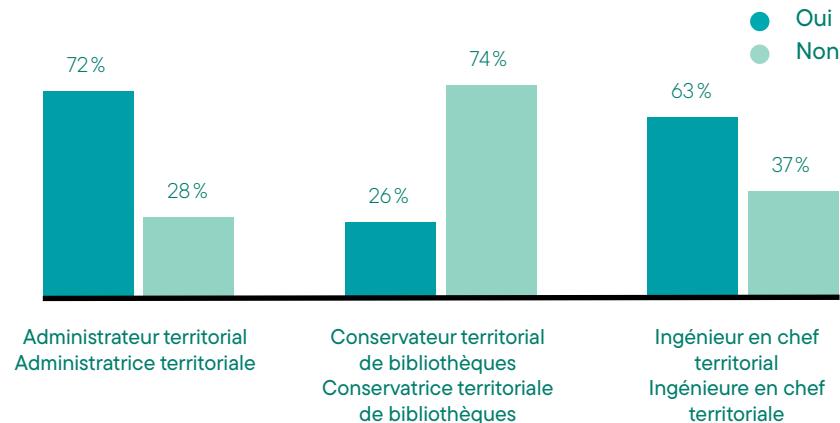
bibliothèques et d'ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux, majoritairement issus, quant à eux, d'autres parcours de l'enseignement supérieur.

Ainsi, seulement 26 % des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques étaient diplômés d'une grande école alors que pour le cadre d'emploi d'administrateur ou administratrice territorial, 72 % des élèves et anciens élèves des 10 dernières promotions étaient diplômés d'au moins une grande école. Ce pourcentage était de 73 % pour les anciens élèves administratrices et administrateurs interrogés dans l'étude précédente.

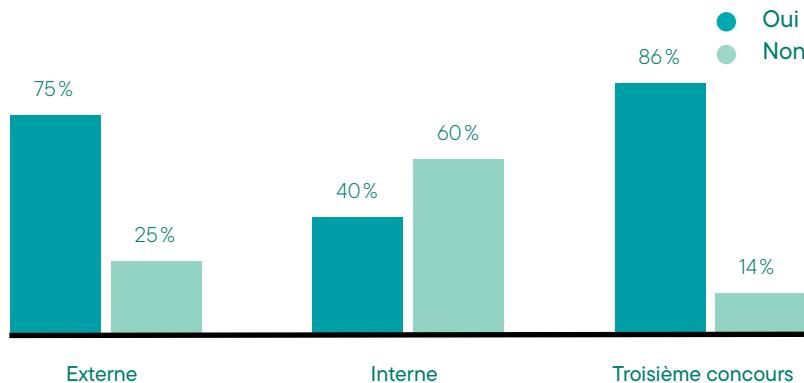
Comme en 2013, on observe une plus grande proportion d'externes diplômés d'une grande école : ils représentaient 75 % alors que seulement 40 % des internes étaient diplômés d'une grande école.

Les différentes voies d'accès (concours externe, concours interne, 3e voie) contribuent ainsi à diversifier les profils académiques des lauréats et confirment l'importance de la voie interne comme facteur de « progression sociale. »

Diplômé de grandes écoles par cadre d'emploi



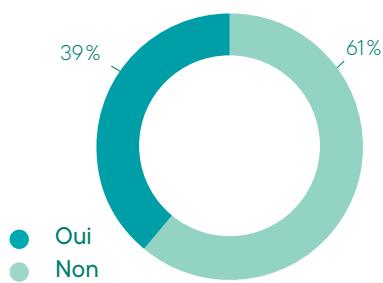
Diplômé de grandes écoles par voie d'accès



3.3.1. Un peu plus d'un tiers des élèves et anciens élèves sont diplômés d'un IEP

Diplômé d'un IEP

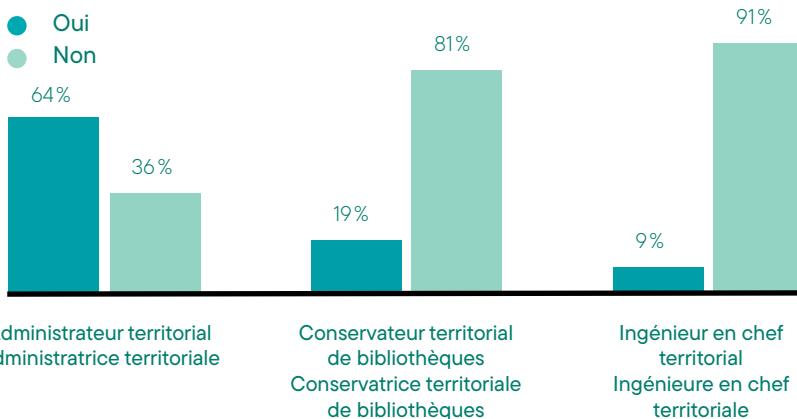
Réponses effectives : 415



Parmi les répondants, 39 % étaient diplômés d'un institut d'études politiques (IEP) mais d'importantes différences s'observent par cadres d'emplois :

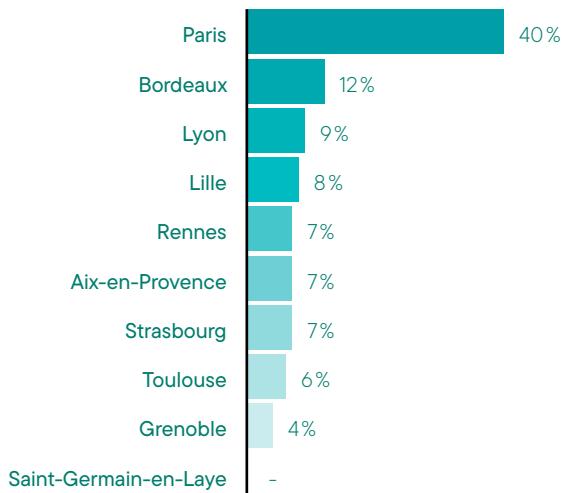
- 64 % des administratrices et administrateurs territoriaux sont diplômés d'un IEP, soit 3 points de moins que pour les 20 premières promotions interrogées lors de l'étude de 2013 ;
- 9 % des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux sont diplômés d'un IEP mais à l'inverse, ils sont plus nombreux à être diplômés d'une école d'ingénieries.

Diplômé d'un IEP par cadre d'emplois



De quels IEP sont issus les élèves de l'INET ?

Réponses effectives : 163



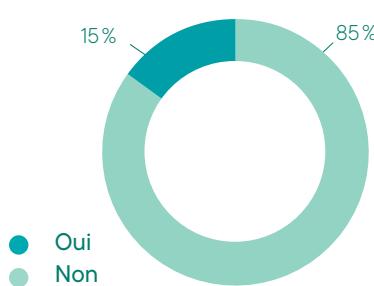
Parmi les diplômés d'un IEP, celui de Paris arrive largement en tête puisque 40 % des élèves en sont issus (- 9 points par rapport à l'étude de 2013). Vient ensuite celui de Bordeaux avec 12 % des élèves qui en sont issus. Les élèves se répartissent de façon presque égale sur les autres IEP environ 7 %). Presque une administratrice ou administrateur territorial sur deux diplômé d'un IEP, était diplômé de celui de Paris (44 %). Pour les autres cadres d'emplois, il n'y a pas d'IEP qui ressorte plus que les autres.

Une diversité des profils ne semble donc pouvoir que résulter d'une diversité des origines académiques des candidats.

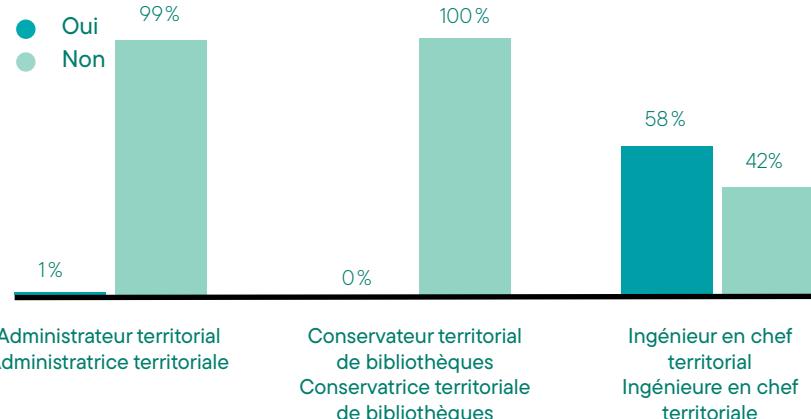
3.3.2. 15 % des élèves sont issus d'une école d'ingénieur

Diplômé d'une école d'ingénieur

Réponses effectives : 415



Diplômé d'une école d'ingénieur par cadre d'emploi



15 % des élèves et anciens élèves de l'INET indiquaient être diplômé d'une école d'ingénieur. Parmi eux et en toute logique, 98 % étaient titulaires du cadre d'emplois des ingénieries et ingénieries en chef territoriaux.

À la question « êtes-vous diplômé d'une école d'ingénieur ? » :

- 99 % des administratrices et administrateurs territoriaux et 100 % des conservatrices et

conservateurs territoriaux de bibliothèques répondent par la négative ;

- 58 % des élèves ingénieries et ingénieries en chef territoriaux répondent oui.

La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

3.3.3. Très peu d'élèves issus de l'École Normale Supérieure (ENS) et des écoles de commerce

Parmi l'ensemble des élèves, 24 étaient diplômés de l'ENS et 19 d'une école de commerce.

Le faible pourcentage d'élèves et anciens élèves de l'INET diplômés de l'ENS peut s'expliquer

par le fait qu'elle prépare davantage à des carrières dans l'enseignement ou aux concours des Grands Corps techniques de l'État.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

3.4. Universités ou grandes écoles : des filières d'études différenciées

Les filières suivies au sein des universités et des grandes écoles ont fait l'objet d'une question particulière dans la nouvelle étude.

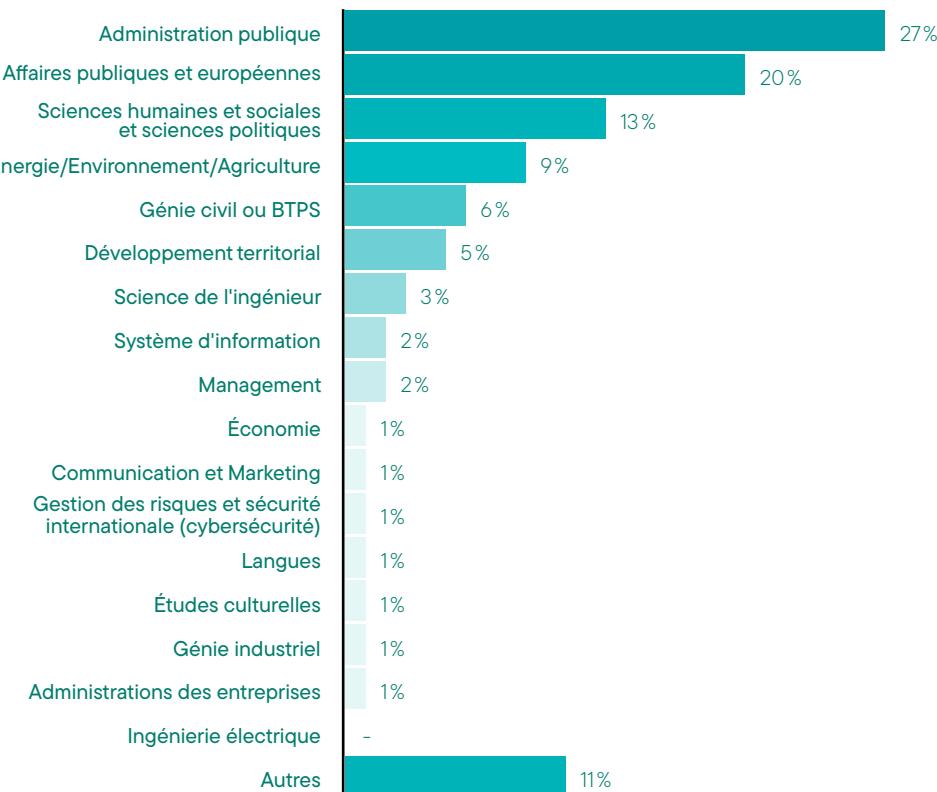
Nota bene : le nombre de répondants à chaque question n'est pas identique, 246 réponses pour les grandes écoles contre 169 pour les

personnes en filière universitaire. La somme des pourcentages dépasse les 100 % car les questions étaient à choix multiples.

Les niveaux de réponse ne permettent pas de faire une analyse par cadres d'emplois.

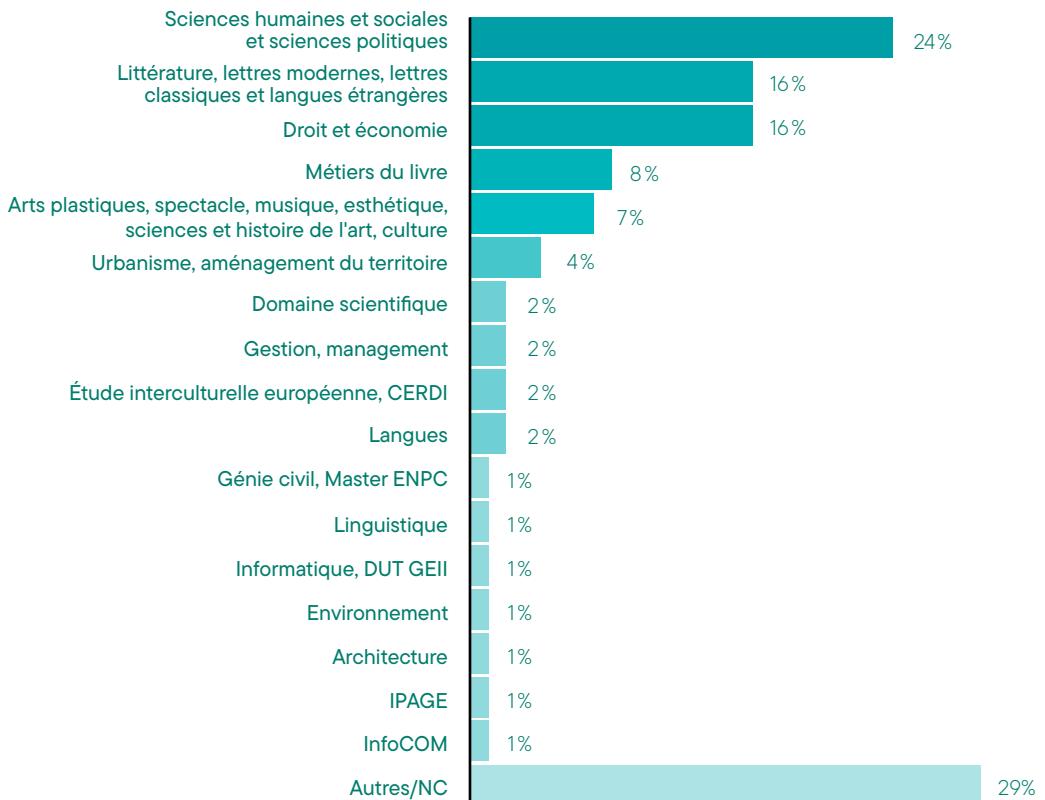
Filière suivie dans les grandes écoles

Réponses effectives : 246



Filière suivie à l'université

Réponses effectives : 169



Les élèves et anciens élèves de l'INET diplômés d'une grande école sont majoritaires à avoir suivi une filière dans l'administration publique ou les affaires publiques (respectivement 27 % et 20 %).

Pour les élèves issus des filières universitaires, 24 % ont suivi un cursus en sciences humaines, sociales et politiques, 16 % en lettres et langues étrangères et 16 % également en droit et économie.

Les élèves et anciens élèves issus des filières universitaires, sont plus nombreux à avoir indiqué des filières autres - telles que sciences humaines et sociales -, que des filières plus classiques préparant spécifiquement aux concours de la haute fonction publique, comme administration publique ou affaires publiques.

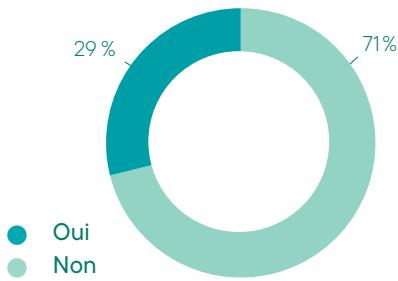
Ces dernières permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances en économie ou en droit public, qui les prépareront davantage a priori aux épreuves d'admissibilité du concours d'administrateur par exemple.

Il est possible d'imaginer que le contenu des épreuves des concours évince de facto certains profils. Des épreuves plus variées, reposant sur des connaissances en urbanisme ou en sociologie par exemple, seraient une piste pour élargir les viviers de candidats et diversifier les profils des élèves.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

3.5. L'attribution de bourse sur critères sociaux : une légère progression des bénéficiaires

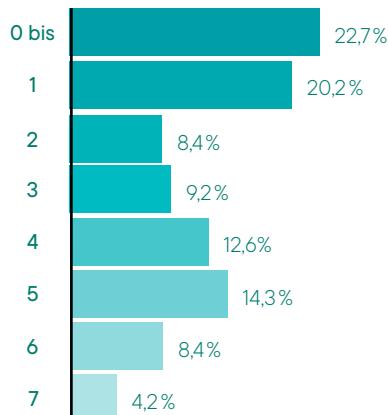
Réponses effectives : 415



Entre 2013 et maintenant, on peut constater une légère progression du nombre d'élèves et d'anciens élèves ayant bénéficié d'une bourse sur critère sociaux pendant leurs études : ils sont 29 % des répondants dans l'étude actuelle contre 26 % dans celle de 2013.

Ce niveau d'attribution d'une bourse est inférieur à celui de l'ensemble des étudiants du supérieur. Ces derniers représentent 38,2 % chaque année avec une augmentation de 1,6 point depuis la période Covid³¹, soit 10 points de plus que chez les élèves et anciens élèves de l'INET.

Échelons de bourse



Au niveau national, pour l'année universitaire 2020-2021, 32 % des bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux étaient boursiers au premier échelon (0bis) et 32,4 % l'étaient sur un échelon 5, 6 ou 7.

43 % des élèves et anciens élèves de l'INET ont bénéficié, lors de leurs études, des premiers échelons de bourse, à savoir :

- 23 % ont bénéficié d'une bourse d'échelon 0 bis ;
- 20 % d'une bourse de niveau 1.

Parmi les autres niveaux de bourses, les niveaux 4 et 5 se distinguent également : respectivement 13 % et 14 % des élèves en ont bénéficié.

La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

³¹ DRESS, Les bourses sur critères sociaux (BCS) de l'enseignement supérieur, dans Minima sociaux et prestations sociales. 2022, p.256-263

4. L'accès à l'INET

La majorité des élèves et anciens élèves accèdent à l'INET à la suite d'une préparation aux concours, ils sont seulement 21 % à indiquer n'avoir suivi aucune préparation aux concours dits A+ de l'administration.

On retrouve principalement les personnes qui n'ont pas suivi de préparation, dans le cadre d'emplois des ingénieresses et ingénieurs en chef

territoriaux où les épreuves se rapprochent davantage des compétences acquises en école d'ingénieur, voie quasi obligatoire pour devenir ingénieur ou ingénieresse.

Par ailleurs, toutes voies d'accès confondues, 65 % des élèves et anciens élèves de l'INET obtiennent le concours dès le premier essai.

4.1. Préparation aux concours « A+ » de l'administration : un élève sur deux a suivi une préparation

Préparation aux concours A+ de l'administration		
Aucune préparation	86	21 %
Préparation spécifique aux concours A+	208	50 %
Autre	121	29 %
Total général	415	100 %

Un élève et ancien élève sur deux indique avoir suivi une préparation aux concours dits A+ en amont du concours d'accès à l'INET. En revanche, 21 % des élèves n'ont suivi aucune préparation aux concours.

Dans le tableau ci-dessus, la catégorie « préparation aux concours A+ » comprend les préparations internes des INSET du CNFPT (pour 30 % des élèves), les préparations Talents INET/INSP, la préparation INET de Sciences Po Paris, la préparation INSP de Sciences Po Paris, les préparations des Sciences Po en région et la préparation Talents du service public.

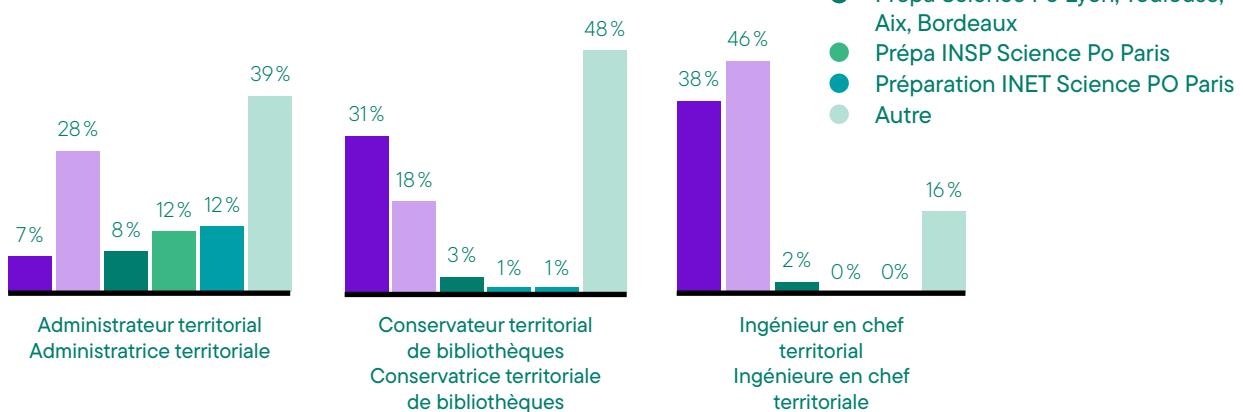
Dans les réponses « Autre » indiquées par 29 % des répondants, on retrouve principalement des préparations destinées aux conservatrices et conservateurs de bibliothèques dans les universités et des préparations privées.

Au global, 79 % des élèves et anciens élèves de l'INET à partir de 2015 ont suivi au moins une préparation aux concours A+.

La même conclusion qu'en 2013 peut être faite, à savoir que « la proportion des élèves ayant suivi une préparation est restée relativement stable dans le temps : 79 % de 1993 à 2002, 84 % de 2003 à 2007 et 81 % de 2008 à 2012 » à laquelle s'ajoute désormais : 79 % de 2015 à 2024.

Préparation aux concours dits A+ par cadre d'emplois

Réponses effectives : 415



Par cadre d'emplois, on constate que :

- les administratrices et administrateurs territoriaux sont les plus nombreux à avoir suivi une préparation aux concours ;
- les personnes qui n'ont suivi aucune préparation aux concours sont plus nombreuses parmi les ingénieries et ingénieurs en chefs territoriaux (38 %) et les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques (31 %) ;
- les préparations « Sciences Po » ont été principalement suivies par les élèves administratrices et administrateurs territoriaux (33 %),

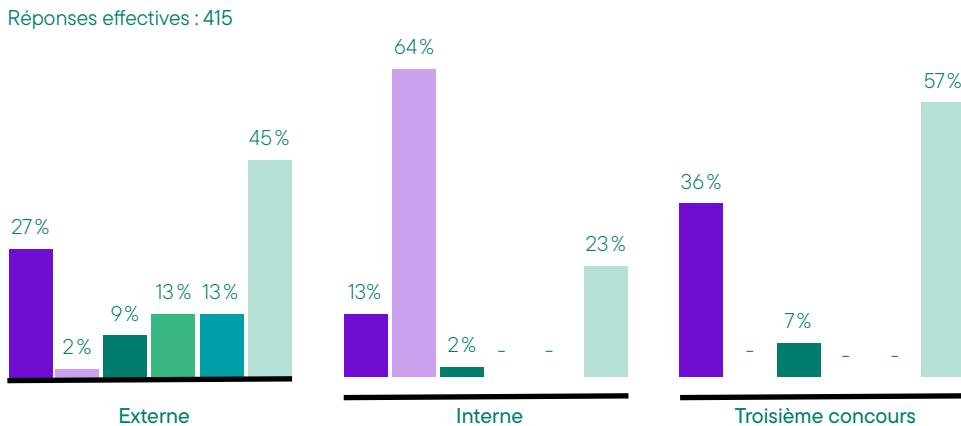
lesquels sont toutefois 28 % à avoir suivi une préparation proposée par le CNFPT ;

- pour les autres cadres d'emplois d'ingénieur ou ingénierie en chef territorial, et de conservateur ou conservatrice territorial de bibliothèques, la très large majorité des préparations suivies sont celles organisées par le CNFPT.

En comparaison avec l'étude de 2013, la part des administratrices et administrateurs territoriaux ayant suivi une préparation aux concours progresse : 93 % de 2015 à 2024 contre 82 % pour les 20 premières promotions de 1990 à 2012.

Concours interne : deux tiers des élèves ont suivi une préparation aux concours organisée par le CNPFT

Réponses effectives : 415



- Aucune préparation concours
- Préparation interne CNFPT (INSET)
- Prépa Science Po Lyon, Toulouse, Aix, Bordeaux

- Prépa INSP Science Po Paris
- Préparation INET Science PO Paris
- Autre

En comparaison avec l'étude de 2013, il est possible de constater une progression des préparations aux concours internes du CNFPT pour les élèves. À l'époque, la préparation de l'INSET d'Angers avait formé plus d'un tiers des candidats aux concours internes sur la période 2008-2012 (34 %). Sur la période 2015-2024,

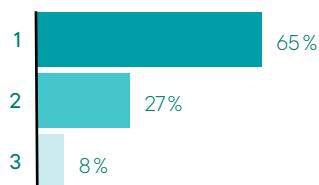
on atteint presque deux tiers (64 %) d'internes formés par les préparations des INSET d'Angers, Nancy, Montpellier et Dunkerque.

Par ailleurs, les préparations Sciences Po sont exclusivement suivies par les élèves passant le concours en externe.

4.2. Tentatives aux concours de l'INET : une réussite dès le premier essai pour 65 % des élèves de l'INET

Nombre de tentatives aux concours de l'INET

Réponses effectives : 415



Parmi les répondants à notre enquête, une majorité de personnes a réussi le concours d'accès à l'INET³² au premier essai (65 %).

Le fait d'avoir suivi une préparation aux concours n'est pas déterminant dans son obtention dès le

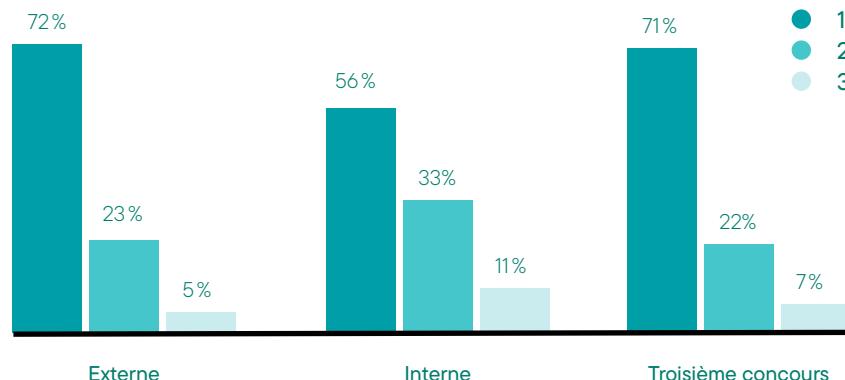
premier essai. En effet, 74 % des personnes sans préparation aux concours ont réussi le concours dès le premier essai contre 62 % des personnes avec au moins une préparation aux concours.

Il existe un écart important entre les personnes qui ont passé le concours une fois (65 %) et ceux qui l'ont passé deux fois (27 %). L'hypothèse pourrait être qu'après un premier essai infructueux, les candidats sont peu enclins à repasser le concours une deuxième fois eu égard à l'intensité de préparation qu'il demande. Une autre hypothèse serait qu'ils aient réussi d'autres concours, les candidats se présentant à plusieurs concours la même année.

47 % des personnes (194 sur 415 répondants) ayant passé le concours de l'INET se sont également présentés à un autre concours de la fonction publique.

Tentatives aux concours par voies d'accès

Réponses effectives : 415



32 Le terme de concours est utilisé pour désigner le concours passé par le candidat, tous cadres d'emplois et voies d'accès confondus.

Le nombre de tentatives par voies d'accès aux concours, confirme le fait que les personnes obtiennent le concours dès la première tentative (cf. partie précédente).

Cet indicateur montre par ailleurs que :

- 72 % des personnes issues du concours externe l'ont réussi dès le premier essai et 71 % pour les personnes issues du concours 3e voie ;
- une surreprésentation des personnes ayant réussi le concours au deuxième essai pour ce qui est du concours interne (33 %).

 La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

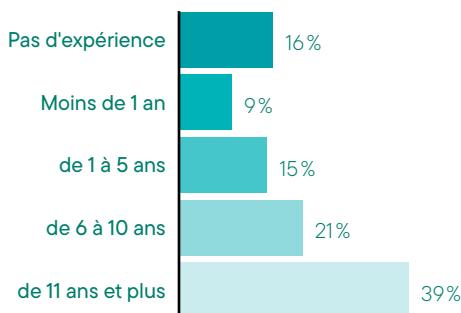
5. Parcours professionnels

5.1. Les expériences professionnelles avant l'INET

5.1.1. Une durée d'expérience professionnelle qui progresse avant d'entrer à l'INET

Nombre d'années d'expérience professionnelle avant l'INET (hors stages)

Réponses effectives : 415



• 16 % des élèves et anciens élèves n'ont et n'avaient aucune expérience professionnelle avant l'INET.

- 9 % possèdent et possédaient moins d'un an d'expérience professionnelle.
- 60 % des élèves et anciens élèves avaient plus de 6 ans d'expérience professionnelle avant l'INET et 39 % possèdent et possédaient 11 ans ou plus d'expérience professionnelle. Dans cette dernière catégorie, 83 % sont issus du concours interne.

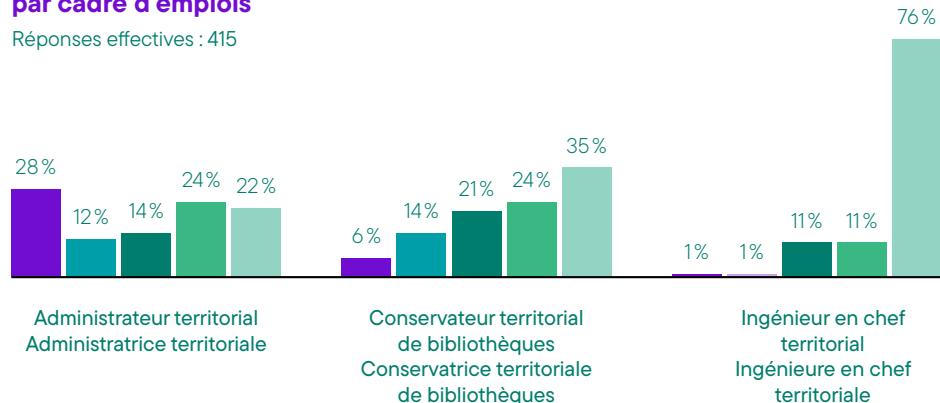
Au global, 75 % des individus cumulaient plus d'un an d'expérience professionnelle avant l'INET contre 56 % pour la précédente étude de 2013.

Cet écart notable, ajouté à la part actuelle des élèves et anciens élèves ayant plus de 6 ans d'expérience professionnelle antérieure à l'INET, semble montrer une progression importante du niveau de professionnalisation des entrants à l'INET.

Nombre d'années d'expérience professionnelle avant l'INET par cadre d'emplois

Réponses effectives : 415

- Pas d'expérience
- Moins de 1 ans
- de 1 à 5 ans
- de 6 à 10 ans
- de 11 ans et plus

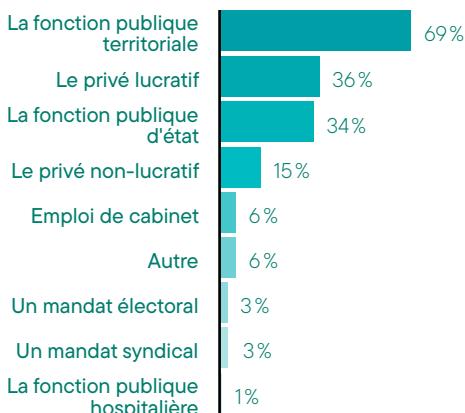


Le cadre d'emplois des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux est atypique par rapport aux administratrices et administrateurs territoriaux et conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques du fait de l'importance du nombre d'individus ayant 11 ans d'expérience professionnelle (76 %).

5.1.2. Secteur d'activité professionnelle occupé avant l'entrée à l'INET : une majorité de parcours professionnels dans la territoriale

Secteur d'activité professionnelle occupé avant l'entrée à l'INET

Réponses effectives : 309



Nota bene : pour ce graphique, le total des réponses est supérieur à 100 % car la question est à choix multiples (309 répondants pour 528 réponses exprimées).

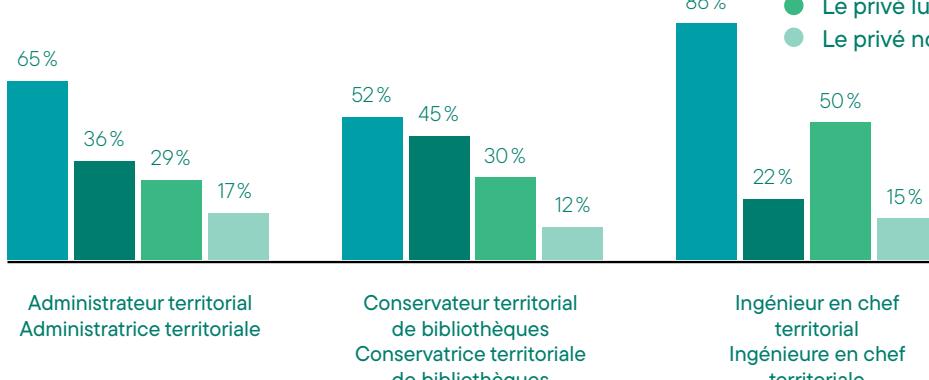
69 %, des répondants ont eu une expérience dans la fonction publique territoriale avant l'INET, puis vient le secteur privé lucratif pour 36 %, la fonction publique d'Etat pour 34 %, le privé non lucratif pour 15 % et les emplois de cabinet pour 6 %.

Les résultats sont relativement similaires à ceux de la précédente étude de 2013, à la différence du secteur du privé lucratif qui arrivait alors en troisième position après la fonction publique d'Etat.

Cette inversion dans l'ordre des réponses peut s'expliquer par l'ouverture de la scolarité à d'autres cadres d'emplois depuis 2015.

Secteur d'activité professionnelle antérieur à l'entrée à l'INET par cadre d'emploi

Réponses effectives : 309



- La fonction publique territoriale
- La fonction publique d'Etat
- Le privé lucratif
- Le privé non lucratif

Après une expérience professionnelle principalement acquise dans la fonction publique territoriale pour tous les cadres d'emplois :

- les administratrices et administrateurs territoriaux, et les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques sont respectivement 36 % et 45 % à avoir exercé secondairement dans la fonction publique d'État ;
- les ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux déclarent le plus souvent avoir exercé secondairement dans le privé lucratif (pour 50 % des effectifs) et dans le privé non lucratif pour 15 % d'entre eux.

À ce titre, le cadre d'emplois des ingénieres et ingénieurs territoriaux en chef est singulier vis-

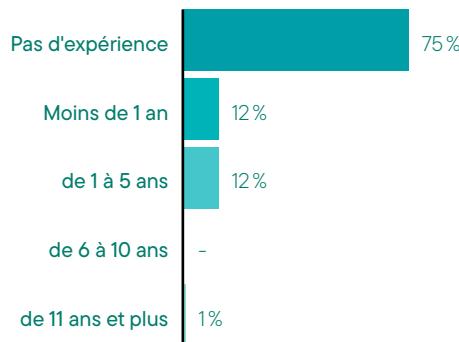
à-vis de l'importance d'une expérience dans le secteur privé (ils ont pu, en sortie d'école, avoir plus souvent une première expérience dans le privé). Quels que soient les cadres d'emplois, un parcours professionnel avant l'INET s'effectue davantage dans le secteur public que dans le secteur privé. Pour autant, une expérience professionnelle dans le privé ne fait pas figure d'exception : tous cadres d'emplois confondus, plus de 40 % des élèves et anciens élèves sont passés par le secteur privé lucratif et non lucratif avant leur scolarité à l'INET.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur par cadres d'emplois car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

5.1.3. L'expérience professionnelle à l'étranger

Nombre d'années d'expérience professionnelle à l'étranger (hors stages)

Réponses effectives : 303



L'expérience professionnelle à l'étranger reste minoritaire dans le panel de répondants : seulement 25 % des élèves et anciens élèves avaient eu une expérience professionnelle à l'étranger avant l'entrée à l'INET. Parmi eux, 24 % avait eu une expérience de moins de 5 ans.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

5.2. Le parcours professionnel après l'INET

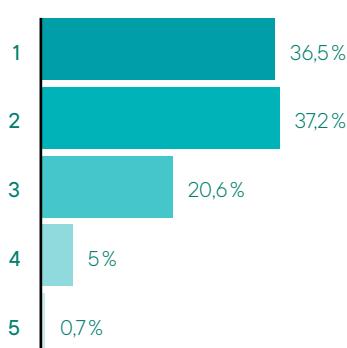
Depuis 2016³³, 74 % des anciens élèves ont occupé un ou deux postes différents après l'INET.

Un peu plus d'un quart des répondants (27 %) ont exercé trois postes ou plus depuis leur sortie de l'INET.

En parallèle, ils sont 53 % à avoir exercé auprès d'un seul organisme ou employeur territorial. Ce pourcentage signifie que les anciens élèves exercent possiblement plusieurs postes de suite auprès d'un même employeur pour un élève sur deux.

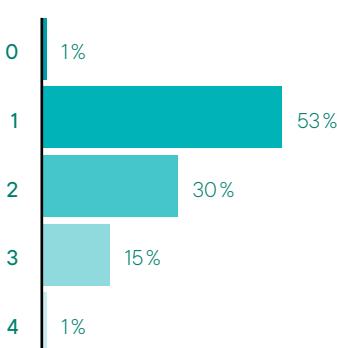
Nombre de postes occupés depuis la sortie de l'INET

Réponses effectives : 282



Nombre d'organismes ou de collectivités fréquentés depuis la sortie de l'INET

Réponses effectives : 277



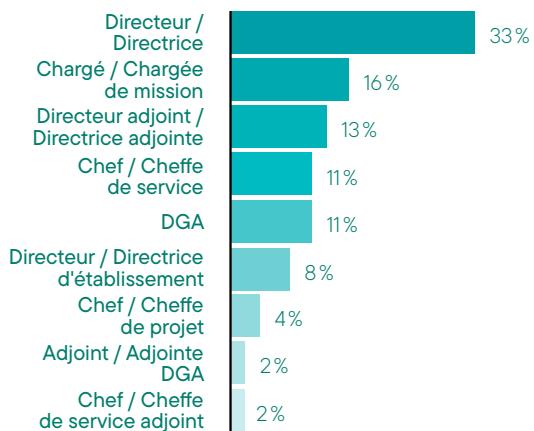
5.2.1. Une majorité de directrices et directeurs sur le premier poste occupé à la sortie de l'INET

Remarque générale : pour les indicateurs des sous-parties 5.2.1, jusqu'à 5.2.3, seuls les anciens élèves de l'INET au moment de l'enquête, soit 282 personnes ont été interrogées, excluant les promotions de 2022 à 2024 de chaque cadre d'emploi³⁴.

La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.

Premier poste occupé après l'INET

Réponses effectives : 265



33 Année de sortie de la première promotion étudiée dans le cadre de ce rapport.

34 À savoir, les promotions Hubertine Auclert et Gerty Archimède du cadre d'emplois des administratrices et administrateurs territoriaux, les promotions Art Spiegelman et Assia Djebar du cadre d'emplois des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et Donella Meadows et Hubert Reeves du cadre d'emplois des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux.

Après l'INET, 33 % des personnes interrogées occupaient un poste de directeur ou directrice, 16 % un poste de chargé de mission, 13 % un poste de directeur ou directrice adjoint, et respectivement 11 % un poste de chef ou cheffe de service ou un poste de DGA.

Concernant cette première affectation, on observe que 41 % des hommes occupent un poste de directeur contre 25 % pour les femmes.

Le genre ne semble pas être un facteur déterminant pour les autres postes occupés à la sortie de l'INET, pour lesquels il existe une quasi parité femmes/hommes.

En revanche, l'âge semble être un facteur plus déterminant dans le poste occupé à la sortie

de l'INET. Ainsi, pour environ 50 % des moins de 30 ans, le premier poste occupé à la sortie de l'INET était un poste de chargé de mission. Pour les personnes âgées de 40 à 49 ans, quasiment 40 % avaient un poste de directeur ou directrice et 15 %, un poste de DGA.

Enfin, des disparités existent entre les cadres d'emplois :

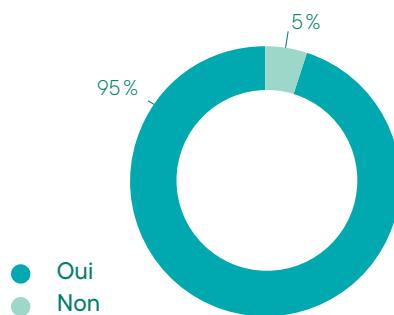
- parmi les 16 % de chargés de mission, on observait une surreprésentation d'administratrices et administrateurs territoriaux et une nette sous-représentation des conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques ;
- à la sortie de l'INET, les ingénieries et ingénieries en chef occupaient pour 45 % un poste de directeur ou directrice.

5.2.2. La situation professionnelle au moment de l'enquête

• La majorité des anciens élèves sont toujours dans le même cadre d'emplois

Êtes-vous toujours dans le même cadre d'emplois ?

Réponses effectives : 282



Au moment de l'enquête, 95 % des répondants sont toujours dans leur cadre d'emplois d'origine.

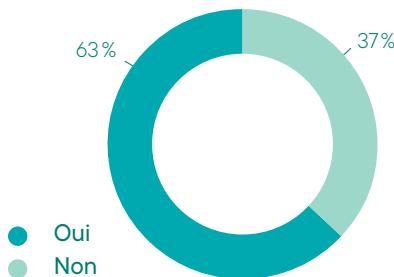
Parmi eux, 90 % ont un poste en collectivité - y compris sur un emploi fonctionnel - et 6 % sont en détachement à l'État. Ces détachements concernent principalement les administratrices et administrateurs territoriaux et, dans une moindre mesure, les ingénieries et ingénieries en chef territoriaux.

Au final, moins de 20 personnes ont quitté leur cadre d'emplois, principalement pour rejoindre la fonction publique d'État.

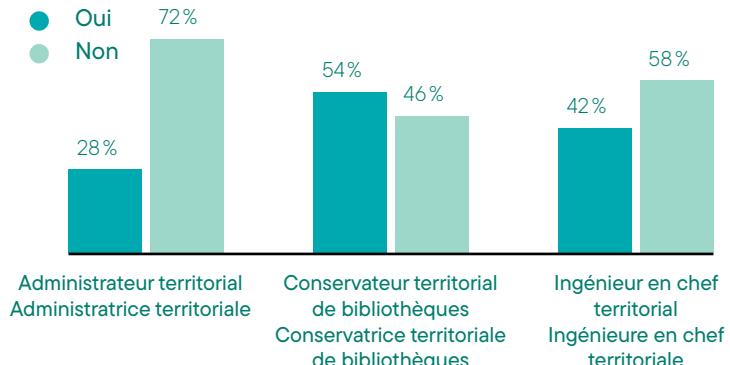
• 37 % des anciens élèves occupent toujours le même poste qu'à la sortie de l'INET

Actuellement, occupez-vous le même poste qu'à la sortie de l'INET ?

Réponses effectives : 282



Répartition par cadres d'emplois



Pour 37 % des répondants, le poste occupé actuellement est le même que celui occupé à la sortie de l'INET.

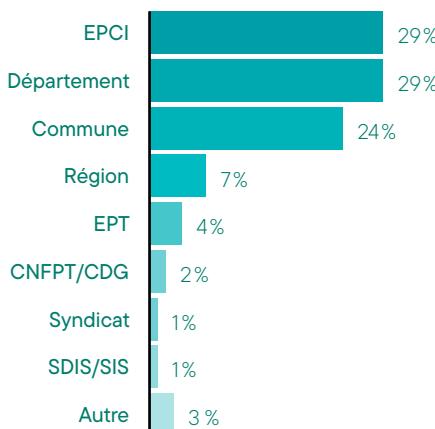
Les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques sont surreprésentés parmi les personnes qui sont sur le même poste (54 %

contre 28 % pour les administratrices et administrateurs territoriaux et 42 % pour les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux). À l'inverse, 72 % des administratrices et administrateurs territoriaux sont majoritairement sur un poste différent de leur premier poste à la sortie de l'INET.

- **Les anciens élèves occupent principalement des postes en EPCI, en conseil départemental, et sur des fonctions de direction**

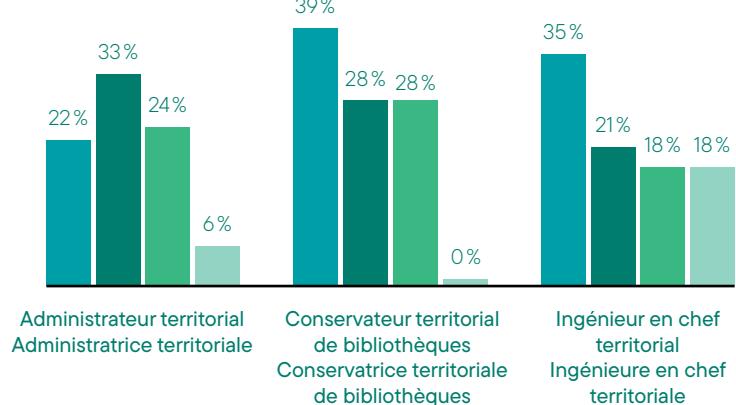
Type d'employeurs

Réponses effectives : 241



Principales collectivités employeurs par cadre d'emplois

● EPCI
● Département
● Commune
● Région

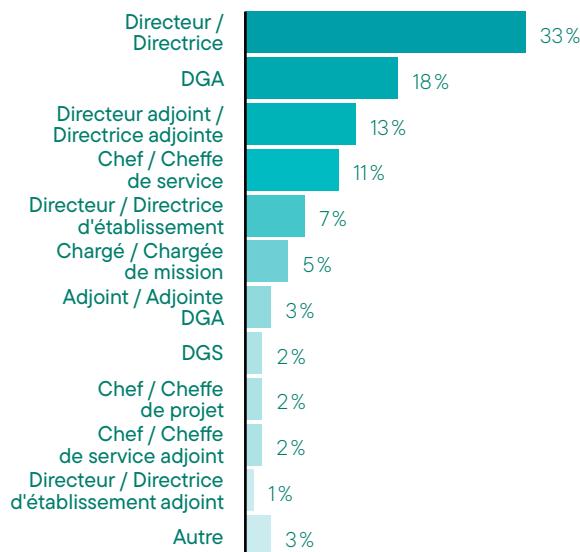


Actuellement, les anciens élèves de l'INET exercent principalement dans des EPCI (29%), des départements (29 %) ou dans des communes (24 %). Les régions accueillent seulement 7 % des anciens élèves de l'INET.

Les administratrices et administrateurs territoriaux se retrouvent principalement dans les départements (33 %), les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et les ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux principalement dans les EPCI (respectivement 39 % et 35 %). Ces derniers sont également surreprésentés dans les régions (pour 18 % des ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux).

Poste occupé au moment de l'enquête

Réponses effectives : 241



Actuellement, la majorité des anciens élèves occupent des postes de direction :

- 34 % sont directrices ou directeurs ;
- 18 % sont DGA ;
- 13 % sont directrices ou directeurs adjoints.

Seulement 2 % des élèves occupent des emplois de DGS et 2 % des emplois de chef ou cheffe de projet.

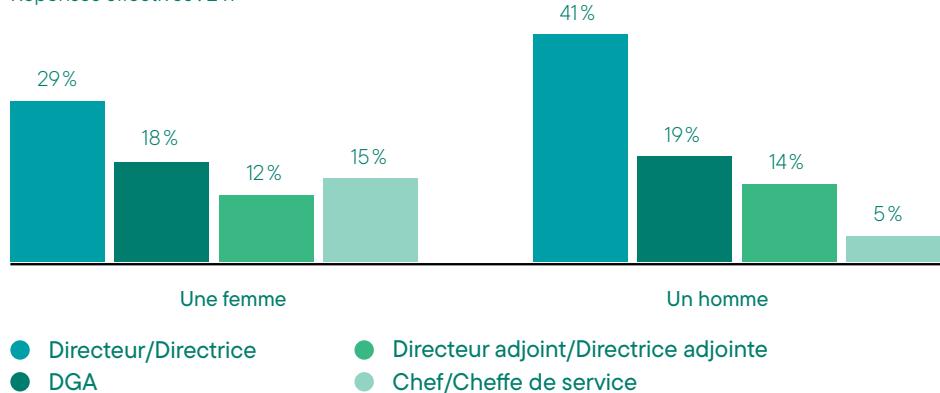
• Le genre et le cadre d'emplois restent des facteurs importants de différenciation vis-à-vis du poste occupé

Il existe un décalage de la parité femmes-hommes dans les postes occupés. Lors des entretiens exploratoires avec des membres des

associations d'élèves ou avec des anciens élèves de l'INET, la question de la persistante du plafond de verre pour les femmes et pour certains postes restait prégnante.

Principaux types de poste occupé actuellement par genre

Réponses effectives : 241



Ainsi, 41 % des hommes exercent actuellement un poste de directeur contre 29 % de femmes.

À l'inverse, 15 % des femmes sont sur un poste de cheffe de service contre seulement 5 % des hommes.

En revanche, il n'y a pas ou peu de différence sur les postes de DGA ou de directeur ou directrice adjoint.

Sur le poste de directeur ou directrice, le déséquilibre de parité perdure par rapport au premier poste occupé à la sortie de l'INET. Rappelons que les hommes sont alors 41 % à occuper ce poste contre 25 % pour les femmes.

Dans leur ouvrage de 2017 « Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique »³⁵, les auteurs s'intéressent aux femmes dans la haute fonction

publique d'État où « l'écart entre la place des femmes à la base et au sommet des hiérarchies des grades et des corps est frappant ». Si l'enquête s'est intéressée aux femmes issues de l'ENA-INSP en poste, certaines analyses peuvent être transposées à la fonction publique territoriale et à l'INET au vu des résultats relatifs aux principaux types de postes occupés par genre.

Pour les auteurs : « la fonction publique a résisté, plus encore que d'autres sphères sociales, à la critique des inégalités en son sein principalement grâce au – ou à cause du – statut de fonctionnaire, aux critères de recrutement par concours ou d'avancement de grade. »

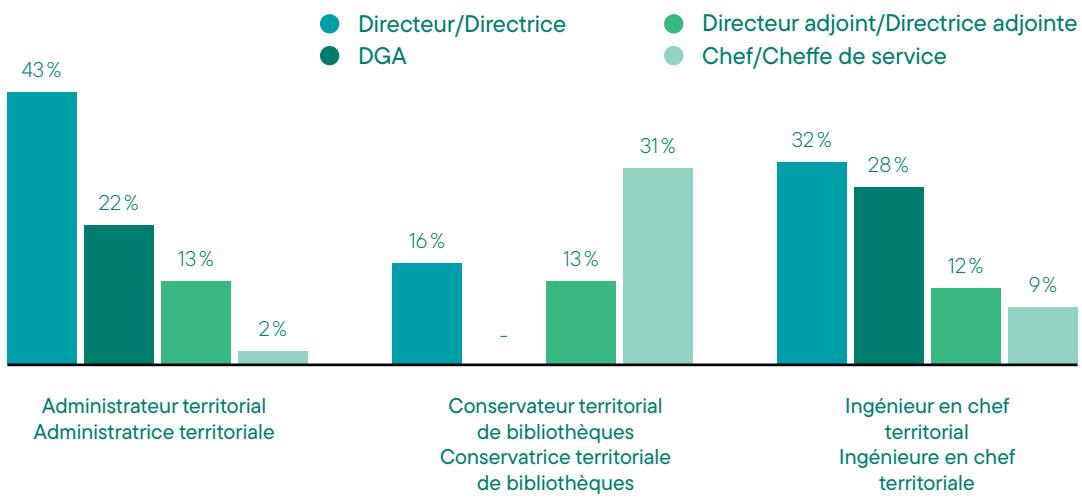
Depuis des années, la question de la parité et de l'égalité d'accès est prise en compte et la proportion des femmes progresse dans les promotions de l'INSP et de l'INET.

35 MARRY Catherine, BERENI Laure, JACQUEMART Alban, POCHIC Sophie, REVILLARD Anne. Introduction. Le plafond de verre et l'État La construction des inégalités de genre dans la fonction publique. p. 9-25 Armand Colin. 2017 <https://shs.cairn.info/plafond-de-verre-et-l-etat-9782200617387-page-9?lang=fr>

Malgré cette évolution, les inégalités de genre persistent et se déplient entre administrations « par un processus de ségrégation horizontale (concentration plus forte des femmes dans des administrations de moindre prestige), et non pas seulement à l'intérieur d'une seule administration. »

Cette même ségrégation genrée et horizontale s'observe-t-elle dans les parcours professionnels des anciens élèves de l'INET ? Une telle question nécessiterait d'être investiguée pour comprendre les différences de diversités ou d'égalité dans leur ensemble et pas uniquement au moment du concours d'accès à l'INET.

Principaux types de postes occupés actuellement par cadres d'emplois



Au-delà du genre, le cadre d'emplois reste un facteur de différenciation par rapport au poste occupé. On dénombre plus d'administratrices et d'administrateurs territoriaux sur des postes de directrices et directeurs. Au contraire, les conservatrices et conservateurs territoriaux de

bibliothèques exercent davantage un poste de chef ou cheffe de service. Les ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux tendent, quant à eux, à être surreprésentés sur les postes de DGA.

5.2.3. Le parcours professionnel 5 ans après la sortie de l'INET

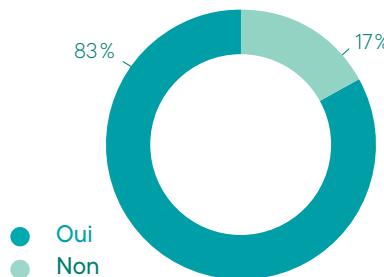
Cette partie du questionnaire d'enquête a seulement été administrée auprès des promotions sorties de l'INET depuis au moins 5 ans, soit les promotions suivantes :

- Gaston Monnerville (2018-2019), Nina Simone (2017-2018), Léo Lagrange (2016-2017) et Hannah Arendt (2015-2016) pour les administratrices et administrateurs territoriaux ;
- Méditerranée (2018-2019), Gerda et Robert Capa (2017-2018), Fraternité (2016-2017) et Cabu (2015-2016) pour les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques ;
- Jules Verne (2017-2018) pour les ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux.

Au regard de l'effectif réduit des répondants (134) et du fait qu'une seule promotion d'ingénieres et ingénieurs territoriaux est concernée, les résultats seront présentés au global tous cadres d'emplois confondus.

Êtes-vous ou étiez-vous toujours en collectivité 5 ans après l'INET ?

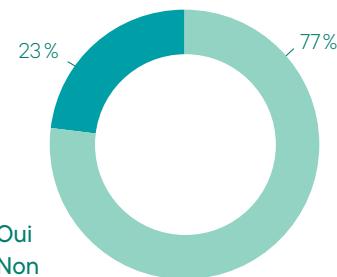
Réponses effectives : 134



5 ans après l'INET, 83 % des anciens élèves exerçaient toujours en collectivité mais seulement 23 % étaient sur le même poste qu'à la sortie de l'INET.

Occupez-vous ou occupiez-vous toujours le même poste 5 ans après la sortie de l'INET ?

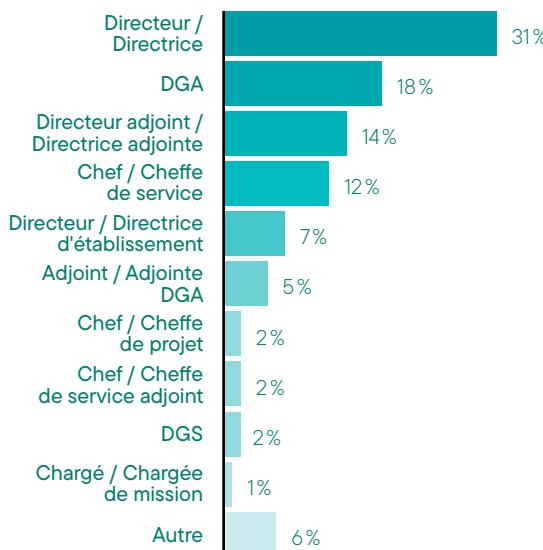
Réponses effectives : 111



Parmi les 77 % d'anciens élèves qui n'occupaient pas le même poste depuis la sortie de l'INET, 27 % étaient tout de même dans la même collectivité.

Quel poste occupez-vous ou occupiez-vous 5 ans après la sortie de l'INET ?

Réponses effectives : 85



Enfin, 5 ans après l'INET, les personnes interrogées occupaient pour 31 % des postes de directeur ou directrice, 18 % des postes de DGA, 14 % des postes de directeur ou de directrice adjoint et 12 % des postes de chef ou cheffe de service.

En ce sens, on observe relativement la même répartition que pour les postes actuels (respectivement 34 %, 18 %, 13 % et 11 %).

A l'inverse, si 16 % des anciens élèves occupaient un poste de chargé de mission en sortant de l'INET, ils n'étaient plus que 1 % à occuper ce poste 5 ans après.

☞ La comparaison avec l'étude de 2013 n'est pas possible pour cet indicateur car il ne figurait pas dans le précédent rapport.



6. Pour conclure

La problématique d'étude qui était d'interroger, une nouvelle fois, la question de la diversité sociologique dans l'accès à la haute fonction publique territoriale et aux emplois de cadres dirigeants permet aujourd'hui de bénéficier d'une période longue d'une trentaine d'années, de 1990 à 2024, d'observation et de caractérisation du profil sociologique des élèves de l'INET.

Les évolutions entre les deux périodes d'étude sont mineures et les caractéristiques sociologiques des élèves de l'INET n'ont évolué qu'à la marge, ne montrant qu'une légère diversification des profils sur les 10 dernières années.

Les indicateurs convergent à une forme de continuité des tendances pour ce qui est :

- de l'équilibre femmes/hommes ;
- de la structure des âges ;
- du parcours résidentiel et des origines géographiques ;
- des filières au baccalauréat et des mentions obtenues ;
- des cursus suivis dans l'enseignement supérieur ;
- de la catégorie socio-professionnelle des parents ;
- des parcours professionnels avant l'INET – majoritairement effectués dans la fonction publique territoriale.

Le profil des élèves reste toujours marqué par ailleurs, par « une certaine excellence » des parcours scolaires et universitaires, en référence aux mentions obtenues au baccalauréat, au nombre de diplômés issus d'une grande école, aux cursus d'études suivis dans les domaines de l'administration et des affaires publiques, en sciences humaines, sociales et politiques.

Malgré cette forme « d'homogénéité sociologique » dans le profil des élèves, l'enquête met en évidence une plus grande diversification des profils grâce à la prise en compte des nouveaux cadres d'emplois – ingénieresses et ingé-

nieurs en chef territoriaux et conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques, et vraisemblablement conservatrices et conservateurs territoriaux de patrimoine – en scolarité à l'INET depuis moins de 10 ans.

Cette différenciation, du fait des cadres d'emplois désormais admis en scolarité à l'INET, en plus de celui d'administrateur ou administratrice territoriale, joue à plusieurs niveaux et notamment sur :

- **une parité femmes/hommes moins « équilibrée » selon les cadres d'emplois** avec, par exemple, une surreprésentation des femmes parmi les conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèque (67 %) ou parmi les élèves issus du concours interne (59 %) ;
- **un âge plus élevé chez les ingénieresses et ingénieurs, et les conservatrices et conservateurs** que pour les administratrices et administrateurs ;
- **une moindre importance du célibat chez les ingénieresses et ingénieurs, et conservatrices et conservateurs** ;
- **une progression du nombre d'élèves ayant obtenu un baccalauréat scientifique ou économique ou social** ;
- **une baisse du nombre des élèves diplômés de grandes écoles et une progression des personnes diplômées de l'université** ;
- **une durée d'expérience professionnelle qui progresse avant l'entrée à l'INET** (+ 20 % avec au moins 1 an d'expérience professionnelle) tout comme le secteur d'activité dans lequel a eu lieu cette expérience professionnelle, avec **davantage d'élèves avec une expérience précédente dans le privé lucratif** ;
- **la nature des postes et fonctions occupés** lors d'une première affectation après l'INET puis au moment de l'enquête.

Deux autres éléments de différenciation sont à souligner :

- **l'origine géographique des lauréats de l'examen professionnel** des cadres d'emplois d'administrateur ou administratrice territoriale et

d'ingénieur ou ingénierie en chef territorial, fait apparaître que **la part des personnes originaires des DROM-COM y est plus conséquente** ;

- concernant spécifiquement une première affectation à la sortie de l'INET, **l'effet « plafond de verre » perdure au moment de l'enquête** puisqu'on observe que 41 % des hommes toujours, exercent un poste de directeur contre 29 % de femmes. À l'inverse, 15 % des femmes sont sur un poste de cheffe de service contre seulement 5 % des hommes.

Si la diversité sociologique des élèves de l'INET a pu évoluer sur ces 10 dernières années, celle-ci est moins liée à un recrutement de profils plus divers au moment des concours d'accès à l'INET qu'à un élargissement dans l'origine des publics accueillis grâce à l'intégration de nouveaux cadres d'emplois en scolarité initiale.

Par ailleurs et bien qu'à proprement parler, les lauréats de l'examen professionnel ne sont pas élèves de l'INET, cet accès aux différents cadres d'emplois dits A+, conduit également à une plus grande diversité des profils et des parcours des hauts fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

L'accès par concours interne ou 3e voie contribue également à élargir les viviers de recrutements et semble donc avoir son importance dans la diversité des profils des élèves en scolarité initiale à l'INET.

Un des leviers possibles en faveur de la diversification des profils pourrait être d'**étendre cet accès « 3^e voie » aux autres cadres d'emplois d'ingénieries et ingénieurs en chef territoriaux, de conservatrices et conservateurs territoriaux de bibliothèques et de conservatrices et conservateurs territoriaux de patrimoine**.

L'étude témoigne du fait que la diversification des profils se joue bien avant l'INET, notamment dans l'origine socio-professionnelle des parents et dans les cursus d'étude. Dans leurs modalités actuelles, les épreuves des concours d'accès à l'INET et plus globalement à la haute fonction publique territoriale, n'auraient alors qu'un effet marginal dans la diversification des profils sociologiques des élèves. La sélection des candidats et le profil des élèves s'inscrivent dans une

forme de continuum résultant de déterminants antérieurs.

Plusieurs pistes d'action permettraient d'agir sur la diversification des profils, en amont de la scolarité à l'INET :

- mieux faire connaître les carrières possibles dans la fonction publique territoriale - et a fortiori dans la haute fonction publique territoriale -, dans des domaines d'études universitaires et des écoles non directement orientés vers des débouchés professionnels dans les administrations publiques.

Contrairement à l'INSP et à d'autres écoles de service public, l'INET reste peu connu du grand public, ce qui restreint de fait la diversité des profils se présentant aux concours d'accès et notamment au concours externe d'administrateur ou administratrice territorial.

- À la suite, et si les étudiants des domaines d'études divers peuvent être intéressés par la haute fonction publique territoriale, il conviendrait de réinterroger les conditions d'admissibilité et le contenu des épreuves aux concours pour valoriser d'autres compétences et accueillir de nouveaux profils.

Avec l'objectif de constituer des cadres d'emplois de hauts cadres territoriaux, les épreuves des concours de l'INET se sont calquées sur celles de l'INSP (ex ENA). Ces épreuves sont fortement articulées autour de connaissances académiques et de compétences spécifiques acquises principalement dans des filières prestigieuses et sélectives, telles que - administrations publiques - à Sciences Po.

Les épreuves orales peuvent, quant à elles, valoriser un *habitus* particulier (au niveau de la posture, de la façon de s'habiller, de parler, de traiter un sujet...) acquis dans ces grandes écoles ou dans les classes préparatoires³⁶, étapes majoritairement présentes dans les parcours des élèves de l'INET.

On peut être frappé du fait qu'une forme de déterminisme dans l'édification du profil sociologique des candidats à l'INET associée à une forme de conformité et d'excellence induite par les épreuves aux concours d'accès à l'INET auront peut-être conduit au final à reproduire une logique de corps.

³⁶ Muriel Darmon se demandait en 2015 dans son ouvrage sur les classes préparatoires si ces dernières fabriquaient des élites ou ne faisaient que les sélectionner.

Cette logique, éloignée des valeurs de la fonction publique territoriale, milite en faveur d'une approche inter-filières telle qu'elle existe à l'INET, ce qui la distingue fondamentalement des autres écoles de service public.

Si la question de la diversité sociologique des élèves de l'INET résulte de déterminants antérieurs et des modes d'accès à l'INET, il resterait à investiguer deux aspects que cette étude n'a pas abordé :

- le constat général établissant que la diversité des profils des élèves est incomplète et imparfaite, comment la scolarité à l'INET corrige-t-elle une forme d'homogénéité issue de ces profils et comment valorise-t-elle à l'inverse une culture de la diversité, du pluralisme des approches et de la complé-

mentarité des compétences ? Comment également cette scolarité participe-t-elle d'une promotion et d'une attractivité des carrières de cadres territoriaux afin d'ouvrir davantage les publics et les profils recrutés ?

- L'étude pourrait être complétée d'une « contre-enquête » pour s'intéresser auprès des lauréats issus d'autres concours de la haute fonction publique et auprès des agents territoriaux susceptibles de passer les concours d'accès à l'INET, aux raisons et aux freins qui font qu'ils se sont détournés ou désintéressés de cette perspective professionnelle. Pour ces derniers, les freins tiennent-ils aux épreuves des concours, au principe d'une scolarité ou encore à l'attractivité des mobilités et des postes qui s'offrent ensuite à la sortie de l'INET ?

Annexes

ANNEXE 1 - Le profil des lauréats de l'examen professionnel des cadres d'emplois d'administratrices et administrateurs territoriaux, et d'ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux

Parité et âge des lauréats de l'examen professionnel des administratrices et administrateurs territoriaux et ingénieres et ingénieurs en chef territoriaux

Genre	2015*		2016*		2017		2018*		2019		2020		2021		2022		2023		Total 2015-2023	
Femmes	16	44 %	19	54 %	9	23 %	15	60 %	24	47 %	25	54 %	20	56 %	26	60 %	20	42 %	174	48 %
Hommes	20	56 %	16	46 %	30	77 %	10	40 %	27	53 %	21	46 %	16	44 %	17	40 %	28	58 %	185	52 %
TOTAL	36	100 %	35	100 %	39	100 %	25	100 %	51	100 %	46	100 %	36	100 %	43	100 %	48	100 %	359	100 %
Age	2015*		2016*		2017		2018*		2019		2020		2021		2022		2023		Total 2015-2023	
Moins de 30 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
De 30 à 39 ans	4	11,1 %	2	5,7 %	8	20,5 %	4	16,0 %	9	17,6 %	11	23,9 %	4	11,1 %	1	2,3 %	1	2,1 %	44	12,3 %
De 40 ans à 49 ans	25	69,4 %	22	62,9 %	26	66,7 %	17	68,0 %	32	62,7 %	30	65,2 %	29	80,6 %	33	76,7 %	35	72,9 %	249	69,4 %
+ de 50 ans	7	19,5 %	11	31,4 %	5	12,8 %	4	16,0 %	10	19,7 %	5	10,9 %	3	8,3 %	9	20,9 %	12	25 %	66	18,4 %
TOTAL	36	100 %	35	100 %	39	100 %	25	100 %	51	100 %	46	100 %	36	100 %	43	100 %	48	100 %	359	100 %

* pour les années 2015, 2016 et 2018, les résultats ne concernent que les lauréats de l'examen professionnel des administratrices et administrateurs territoriaux
Lecture : en 2023, 73 % des lauréats de l'examen professionnel avaient entre 40 et 49 ans.

Source : CNFPT, Service concours et examens professionnels, 2015-2023

En moyenne depuis 2015, les lauréats de l'examen professionnel sont principalement des hommes (52 %), à l'inverse des lauréats des concours de la haute fonction publique territoriale.

Ils sont également plus âgés que les lauréats des concours. Entre 2015 et 2023, 18 % des lauréats de l'examen professionnels ont 50 ans et plus, 69 % ont entre 40 et 49 ans, et aucun lauréat de l'examen professionnel n'a moins de 30 ans.

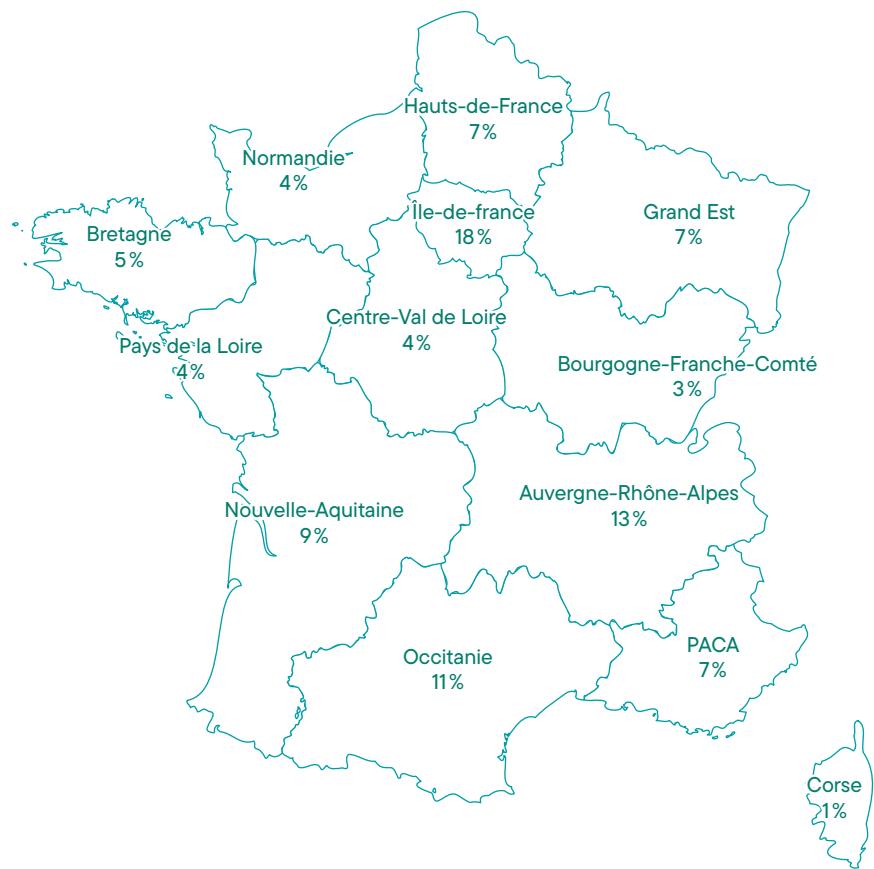
Enfin, d'un point de vue géographique, les lauréats de l'examen professionnel résident sur tout le territoire français. Lorsque l'on compare avec les lauréats des concours, des différences sont observables, notamment pour les régions Île-de-France et Grand Est. En effet, moins de

personnes résident en Île-de-France ou dans le Grand Est au moment de l'examen professionnel : 18 % des effectifs contre 42 % pour les élèves et anciens élèves de l'INET pour les premiers et 7 % contre 13 % pour les seconds.

À l'inverse, certaines régions, plus éloignées de Strasbourg, et donc de l'INET, sont surreprésentées chez les lauréats de l'examen professionnel. Par exemple, 11 % étaient originaires d'Occitanie, contre 6 % pour les élèves des trois concours interrogés dans ce rapport.

Enfin, les lauréats résidant dans les DROM-COM sont plus présents : 6 % sont originaires de la Réunion, 2 % de la Guadeloupe et 1 % de la Martinique.

Origine géographique des lauréats de l'examen professionnel entre 2015 et 2023



ANNEXE 2 - Acteurs associés à l'étude

Le CNFPT remercie les acteurs cités ci-après pour leur mobilisation et leur contribution à la réalisation de cette étude.

Anne-France DELANNAY, Sciences Po Strasbourg

Emmanuel DROIT, enseignant Sciences Po Strasbourg

Hélène GUILLET, présidente du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Territoriales (SNDGCT)

Fabrice LARAT, enseignant-chercheur à l'INSP

Clémentine MARCHAL, ancienne élève de l'INET et coordinatrice de l'étude de 2013

Vincent MAUGER, président de l'association Ingé-chef

Bruno PAULMIER, président de l'ADT-INET

Damien ZAVERSNIK, coprésident de LA CORDEE et ancien élève de l'INET

En leur qualité d'anciens élèves de l'INET et lauréats de l'examen professionnel :

Olivier ASTORGUE, Rizlane BIBAOUI, Élisabeth BILDSTEIN, Charlie-Camille FLORES,

Gildas LAERON, Jérôme LEGRAND, Cyrille LEMAITRE, Audrey MAZARS, Gautier ROUHET,

Mathilde TEMPEZ

Acteurs du CNFPT :

Sophie DETROYE, cheffe de service adjointe, service des scolarités, INET

Élisabeth ROZIER, chargée de mission Prépas Talents, INET

Christian SCHWARTZ, directeur adjoint de l'INET

Ingrid VIBET, responsable des stages des élèves de l'INET

Sylvie BARBIER, Yannick DIQUELOU, Valérie MARAIS de l'INSET d'Angers

Caroline AVELLAN, Dominique DELBARD de l'INSET de Montpellier

Anne GÉRARD, Philippe KEISER, Nathalie SCORRIANZ de l'INSET de Nancy

Hélène ROLLAND-HEURTEBIZE, directrice, direction mobilisation des talents, CNFPT ;

Magali CHAFFAUT, assistante concours chargée des données, service concours et examens professionnels, direction mobilisation des talents, CNFPT

ANNEXE 3 - Bibliographie

Principales ressources bibliographiques

Ouvrages et articles

AFSA ESSAFI (Cédric), BUFFETEAU (Sophie), L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ?, Insee, Économie et statistiques, n° 398-399, 2006, p. 91file:///C:/Users/pressec/Downloads/es398-399e-2.pdf

ALBOUY (Valérie), WANECQ (Thomas), Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, Économie et statistique, n° 361, 2003, 26 p.

BERTRAND (Julien), COTON (Christel), DARMON (Muriel), LIGNER (Wilfried), NOURI-MANGOLD (Sabrina), PASQUALI (Paul), SHOTTE (Manuel), Introduction, Les classement dans les institutions de formation, Sociétés Contemporaines, n° 102, 2016/2, p. 5-17.

BESSIN (Marc), NEGRONI (Catherine), Parcours de vie, Logiques individuelles, collectives et institutionnelles, France, Presses Universitaires du Septentrion, 2022, 284 p.

BILAND (Émilie), La fonction publique territoriale, La Découverte, « Repères », 2019, ISBN : 9782348043666. DOI : 10.3917/dec.bilan.2019.01. URL : <https://www.cairn-info.proxy.sciences-pordeaux.fr/la-fonction-publique-territoire-9782348043666.htm>

BOURDIEU (Pierre), PASSERON (Jean-Claude), Les héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Les éditions de minuit, 1985, 192 p.

DABET (Gaëlle), EPIPHANE (Dominique), PERSONNAZ (Elsa). Origine sociale, diplôme et insertion : la force des liens. CERÉQ Bref, n° 452, 2024, p.1-4

DARMON (Muriel), Sélectionner, élire, prédire : le recrutement des classes préparatoires. Sociétés contemporaines, n° 86, 2012/2, p. 5-29.

DARMON (Muriel), Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante. Paris, La Découverte. Poche/Sciences humaines et sociales, 2015

DE SAINT-MARTIN (Monique), Les recherches sociologiques sur les grandes écoles : de la reproduction à la recherche de justice. Éducation

et Sociétés, n° 21, 2008/1 p. 95-103. DOI : 10.3917/les.021.0095. <https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2008-1-page-95?lang=fr>

DURU-BELLAT (Marie), FARGES (Géraldine), VAN ZANTEN (Agnès), Les enjeux de la scolarité : trouver un emploi et monter dans l'échelle sociale, dans Sociologie de l'école, Paris, Armand Colin, 2022, p. 289-293.

DURU-BELLAT (Marie), Chapitre IV. Secondaire et supérieur : passif scolaire et anticipations sociales, dans Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes, sous la direction de DURU-BELLAT Marie. Paris, Presses Universitaires de France, Éducation et formation, 2002, p. 71-94.

ERIBON (Didier), Retour à Reims, Flammarion, 2018, 246 p.

FROUILLOU (Leila), Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ?, Espace et Sociétés, n° 159, 2014/4, p. 111-126. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.2914>

GODEFROY (Pascal), TOUZE (Sarah), Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2022, ministère de la Transformation et de la fonction publiques, 2022, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/stats-rapides/caracteristiques-des-agents-de-la-fonction-publique-en-2022.pdf>

J.BALL (Stephen), DAVIES (Jackie), DAVID (Miriam), REAY (Diane), Décisions, différenciations et distinctions : vers une sociologie du choix des études supérieures. Revue française de pédagogie, n° 136, 2001, p. 65-75.

JOSEPH (Olivier), OLARIA (Manon), SAWADOGO (Arthur-Félix), L'insertion des sortants du secondaire, la voie professionnelle reste un atout. CERÉQ Bref, n°433, 2023, p.1-4. <https://www.cereq.fr/insertion-des-sortants-du-secondaire>

LARAT (Fabrice), EDEL (Frédéric), Les emplois publics sontils accessibles à tous ?, Revue française d'administration publique, n °153, 2015/1, p. 5-13.

LARAT (Fabrice), Le point sur le dernier maillon dans la chaîne des inégalités ? Les particularités du profil des élèves de l'ENA. Revue française d'administration publique, n°153, 2015/1, p. 103-124.

LIGNER (Wilfried), PASQUALI (Paul), L'excellence décalée, ou comment subvertir l'institution scolaire sans en sortir. Sociétés contemporaines, n°102, 2016/2, p. 19-44.

MAGNIER (Jacqueline), MARCHAL (Clémantine), Homogénéité et diversité des élèves administrateurs territoriaux. Revue française d'Administration publique, n°153, 2015/1, p. 125-139.

MARRY (Catherine), BERENI (Laure), JACQUEMART (Alban), POCHIC (Sophie), REVIL-LARD (Anne), Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique, Armand Colin, 2017. <https://shs.cairn.info/plafond-de-verre-et-l-etat-9782200617387-page-27?lang=fr>.

PASQUALI (Paul), Ascenseur social, mode d'emploi. Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°44, 2016/9.

PASQUALI (Paul), Les déplacés de « l'ouverture sociale », Sociologie d'une expérimentation scolaire. Actes de la recherche en sciences sociales, n°183, 2010/3, p. 86-105.

PASQUALI (Paul), Les héritiers sont toujours ultra-majoritaires dans les grandes écoles. Alternatives économiques, n°421, 2022/3, p. 68-71. <https://www.cairn.info.proxy.sciencespobordeaux.fr/les-inegalites-sociales-a-l-ecole-9782130526933-page-71.htm>

POULIQUEN (Erwan), Dans quatre couples sur dix, les deux conjoints appartiennent au même groupe social. Insee Références, 2023, Éclairages, p. 33-42. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7666901?sommaire=7666953#-titre-bloc-3>

VALARCHER (Marion), « Ça veut dire quoi «non-sélectif» ? Ils prennent tout le monde ? ! » : socialisation à la sélection des lycéen·nes d'Île-de-France. Formation emploi, n° 158, 2022/2, p.23-49. DOI : 10.4000/formationemploi.10615. <https://shs.cairn.info/revue-formation-emploi-2022-2-page-23?lang=fr>.

VERLEY (Élise), ZILLONIZ (Sandra), L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation des chances. Formation

emploi [Online], n°110, 2010, Online since 10 September 2012, URL: <http://journals.openedition.org/formationemploi/2914>; DOI:

Enquêtes et études

DRESS, Les bourses sur critères sociaux (BCS) de l'enseignement supérieur, dans Minima sociaux et prestations sociales. 2022, p. 256-263. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/Minima22%20Fiche%2032%20%20-%20Les%20bourses%20sur%20crit%C3%A8res%20sociaux%20%28BCS%29%20de%20l%20E%280%99enseignement%20sup%C3%A9rieur.pdf>

Observatoire de la Vie Étudiante, Conditions de vie des étudiants 2020, Données académiques et sociodémographiques, 2020.

Insee, « Enseignement supérieur », dans Femmes et hommes, l'égalité en question. Insee Références, 2022, p. 18-19.

Insee, « Professions et secteurs d'activités », dans Emploi, chômage, revenus du travail. Insee Références, 2022, p. 98-99.

Insee, traitements MENJ-MESR-DEPP, Enquête Emploi, dans GODONOU (Cyrille), Le niveau d'études selon le milieu social. État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2022. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T448/le_niveau_d_études_selon_le_milieu_social/

Insee. Niveau d'éducation de la population, dans France, portrait social. Insee Référence, 2019, p. 212-213. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238409?sommaire=4238781>

INJEP. Traitements INJEP-MEDES. Enquête Nationale sur l'Engagement Associatif et les Dons (ENEAD), 2021. <https://injep.fr/donnee/enquete-engagement-associatif-et-dons/>

Note flash du SIES, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, n° 3, février 2024. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/nf-sies-2023-01-26459.pdf>

Articles de presse

La gazette des communes. « Management, transitions... Les habits neufs de l'Inet », 2023.

Management, transitions... les habits neufs de l'Inet (lagazettedescommunes.com)

La gazette des communes. « Notre réflexion commune sur l'évolution des concours doit se poursuivre », 2023.

« Notre réflexion commune sur l'évolution des concours doit se poursuivre » (lagazettedescommunes.com)

La gazette des communes. « Élève de l'Inet, d'où viens-tu ? », 2022. <https://www.lagazettedescommunes.com/841594/eleve-de-linet-dou-viens-tu/?abo=1>

La gazette des communes. Belkacem Mehaddi : « Nous devons assurer une plus grande diversité des profils de cadres de direction », 2022. <https://www.lagazettedescommunes.com/839796/belkacem-mehaddi-%e2%80%89nous-devons-assurer-une-plus-grande-diversite-des-profil-de-cadres-de-direction%e2%80%89/?abo=1>

La gazette des communes. « La formation à l'INET en question », 2021. <https://www.lagazettedescommunes.com/775950/la-formation-a-linet-en-question/?abo=1>

La gazette des communes. « Prépas Talents » ENA-Inet : « Les matières de la territoriale seront bien présentes », 2021. <https://www.lagazettedescommunes.com/724122/prepas-talents-ena-inet-les-matieres-de-la-territoriale-seront-bien-presentes/?abo=1>

La gazette des communes. « Prépas Talents ENA-Inet : les dessous de la pré-reentrée », 2021. <https://www.lagazettedescommunes.com/756172/prepas-talents-ena-inet-les-des-sous-de-la-pre-rentree/?abo=1>

La gazette des communes, « Pourquoi l'accès aux grandes écoles de service public est toujours inégalitaire », 2021. <https://www.lagazettedescommunes.com/718851/pourquoi-lacces-aux-grandes-ecoles-de-service-public-est-toujours-inegalitaire/?abo=1>

La gazette des communes. « Égalité des chances : c'est parti pour l'expérimentation de quatre ans », 2021. <https://www.lagazettedescommunes.com/725410/egalite-des-chances-cest-parti-pour-lexpérimentation-de-quatre-ans/?abo=1>

La gazette des communes. « Hautes fonction publique : sortons des corporatismes de corps ! », 2020. <https://www.lagazettedescommunes.com/666588/haute-fonction-publique-sortons-des-corporatismes-de-corps/>

La gazette des communes. « La réforme de la haute fonction publique présente une contradiction majeure de fond », 2020. <https://www.lagazettedescommunes.com/672851/la-reforme-de-la-haute-fonction-publique-présente-une-contradiction-majeure-de-fond/>

La gazette des communes. « Haute fonction publique : le rapport Thiriez prône un tronc commun de formation », 2020. <https://www.lagazettedescommunes.com/663766/haute-fonction-publique-le-rapport-thiriez-prône-un-tronc-commun-de-formation/?abo=1>

La gazette des communes. « Dossier : Haute fonction publique : le match Ena-Inet pour piloter les territoires », 2018. <https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/haute-fonction-publique-le-match-ena-inet-pour-piloter-les-territoires>

**Publication réalisée par la direction générale adjointe
chargée de l'évolution des compétences
et des métiers - Service prospective et recherche**

Directeur de la publication
Yohann NÉDÉLEC

Co-directeur de la publication
David REY
Directeur de cabinet

Rédactrice en chef
Sylvie LEBLOND
Directrice des études et de la prospective

Équipe projet
Camille PRESSE
Cheffe de projet
Didier SPITZ
Responsable du service prospective et recherche

Agence Qualitest
Éricka HENON
Chargeée d'études
Johann PARDO
Directeur d'étude

Octobre 2025

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr



@CNFPT



@CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale



@leCNFPT